COMPTE-RENDU

DES SÉANCES

DU

IIIe CONGRÈS INTERNATIONAL

DE

PRESSE MÉDICALE

TENU À

BUDAPEST

(27 ET 28 AOÛT 1909)

ASSOCIATION INTERNATIONALE DE LA PRESSE MÉDICALE

103, BOULEVARD HAUSSMANN, PARIS

BUDAPEST

1910



COMPTE-RENDU

DES SÉANCES

DU

IIIe CONGRÈS INTERNATIONAL

DE

PRESSE MÉDICALE

TENU À

BUDAPEST

(27 ET 28 AOÛT 1909)



ASSOCIATION INTERNATIONALE DE LA PRESSE MÉDICALE

103, BOULEVARD HAUSSMANN, PARIS

BUDAPEST

1910

IMPRIMERIE DE LA SOCIÉTÉ FRANKLIN, BUDAPEST

BUREAU DU CONGRÈS

Président : M. le Prof. Posner ;
Vice-Présidents : MM. le Dr. Dejace, le Prof. de Lenhossék ;
Secrétaire général : M. le Dr. Blondel.

MEMBRES DU CONGRÈS

Messieurs les Docteurs :
Ammer (Hambourg)
Antonelli (Paris)
Armit (Londres)
Ascoli (Rome)
Bazot (Paris)
Blondel (Paris)
Bossi (Gênes)
Buchmann (Odessa)
Burger (Amsterdam)
Cacace (Capoue)
Ceccherelli (Parme)
Dejace (Liège)
Desfosses (Paris)
Dóczi (Budapest)
Donáth (Budapest)
Flesch Nándor (Budapest)
Foveau de Courmelles (Paris)
Friedrich (Vienne)
Grűn (Vienne)
Grűnfeld (Odessa)
de Győry (Budapest)
de Illyés (Budapest)
Jaffé (Hambourg)
Javorski (Cracovie)
Kasper (Berlin)
Kutner (Berlin)
Labrecque (Québec)
Landouzy (Paris)
de Larra y Cerezo (Madrid)
Le Cavelier (Montréal)
Ledé (Paris)
de Lenhossék (Budapest)
Le Filliatre (Paris)
Lennhoff (Berlin)
Lucas-Championnière (Paris)
Lutaud (Paris)
Maragliano (Gênes)
Martel (Paris)
Martin (Berlin)
Meissner (Poznau)
Nagy (Budapest)
Neuer (Budapest)
Neustätter (Munich)
Panyrek (Pragus)
Posner (Berlin)
Quevedo (Mexico)
Recasens (Madrid)
Rothschuh (Aix-la-Chapelle)
Schächter (Budapest)
Schwalbe (Berlin)
Smith (Londres)
Trémolières (Paris)
Viadi (Smyrne)
Vörösmarty (Budapest)
Wicherkiewicz (Cracovie)

PREMIÈRE SÉANCE

Vendredi le 27 août 1909, à 10 h. du matin.

La première séance du III[e] Congrès international de la Presse médicale a été ouverte à 10 h. du matin, au Palais de l'Académie Hongroise des Sciences.

Sur l'estrade avaient pris place MM. Victor de Molnár, secrétaire d'Etat au Ministère royal hongrois des Cultes et de l'Instruction publique; le Prof. Louis de Tóth, conseiller ministériel, directeur de l'Enseignement supérieur; le Prof. Michel de Lenhossek, président de l'Association de la Presse médicale hongroise; le Prof. Calman Müller, président du XVI[e] Congrès international de Médecine; le Prof. Emile de Grósz, secrétaire général du XVI[e] Congrès international de Médecine; Dejace, vice-président de l'Association internationale de la Presse médicale; Raoul Blondel, secrétaire général de la dite Association et du III[e] Congrès international de Presse médicale.

M. de Lenhossek a pris le premier la parole et prononcé l'allocution suivante:

Messieurs,

Au nom de l'Association de la Presse médicale hongroise, dont je suis actuellement le président, je vous souhaite cordialement la bienvenue dans la capitale-résidence de la Hongrie. J'y joins le vœu que les jours que vous passerez parmi nous, les travaux que vous accomplirez ici répondent à tout égard aux espérances que vous y attachez et que nos délibérations soient couronnées de succès.

L'histoire de la Presse médicale hongroise commence en l'année 1831, avec la création du premier journal médical hongrois, le *Orvosi tár*. En 1857 fut créé, sous le titre *Orvosi Hetilap*, le second journal médical hongrois qui subsiste en-

core aujourd'hui. Actuellement, la Hongrie possède déjà plus de trente journaux médicaux, dont quelques-uns ont à vrai dire un caractère populaire.

La Presse médicale hongroise se rallie bien modestement à une Association qui compte parmi ses membres les représentants des journaux les plus considérables des grandes nations civilisées. Ces publications, en raison de l'extension des langues dans lesquelle elles paraissent, sont lues par les médecins du monde entier et possèdent ainsi une importance internationale, tandis que, par suite de l'isolement de notre langue, notre public à nous ne comprend naturellement que les médecins de notre pays et nous n'avons d'autre tâche que de faire connaître à nos compatriotes les dernières conquêtes des Sciences médicales.

Malgré que nos tâches ne soient pas complètement identiques, nous ne nous en sentons pas moins solidaires avec vous dans la reconnaissance des principes éthiques qu'envisage la Presse médicale et nous saluons avec joie toute action qui seconde les efforts de l'Association internationale de la Presse médicale et qui vise aussi le relèvement du niveau moral de la Presse médicale. Nous vous sommes donc reconnaissants de nous avoir admis parmi vous et comme collaborateurs de votre noble mission. Soyez chez nous les bienvenus !

M. DE MOLNÁR transmet à l'Assemblée les salutations de Son Excellence M. le Comte ALBERT APPONYI, Ministre royal hongrois des Cultes et de l'Instruction publique, qui regrette infiniment que ses fonctions l'empêchent d'assister personnellement à cette réunion. Au nom du Ministre, M. de MOLNÁR souhaite la bienvenue aux représentants de la Presse médicale et exprime la haute estime et la grande considération que le Gouvernement hongrois éprouve pour la Presse en général et pour la Presse médicale en particulier. Enfin il fait les meilleurs vœux pour le succès des travaux du Congrès et donne lecture d'une dépêche fort sympathique de Son Excellence.

M. CALMAN MÜLLER parle en ces termes :

Messieurs,

Au début, le journaliste ne fut, pour ainsi dire, que le chroniqueur de son temps, le narrateur de tous les faits et

incidents du passé. Et le journalisme n'aurait jamais atteint son développement actuel, il n'aurait jamais acquis la vigueur qu'il possède aujourd'hui s'il n'avait pas reconnu qu'il ne devait pas se borner à rédiger des almanachs du temps écoulé et que sa mission consistait surtout à entrevoir l'avenir. Le véritable journaliste, aujourd'hui, doit être le précurseur de son temps.

Je vous salue, Messieurs, comme de véritables journalistes qui êtes à la hauteur de votre tâche. Vous ne vous êtes pas contentés d'être les fidèles chroniqueurs du XVIe Congrès international de Médecine, mais vous avez aidé à en préparer le plein succès grâce à votre énergique collaboration.

Au nom du comité exécutif du XVIe Congrès international de Médecine, je vous souhaite la bienvenue. Je salue la Presse et ceux de ses représentants qui remplissent leur mission d'une manière aussi sérieuse et aussi distinguée que vous le faites.

M. le Dr. L. Dejace :

Messieurs et chers collègues,

En l'absence de M. le professeur Posner, président du comité de l'Association internationale de la Presse médicale retenu loin de nous par la maladie, j'ai l'honneur de souhaiter la bienvenue à tous les collègues de la Presse médicale réunis en ce Congrès. J'adresse à M. le secrétaire d'Etat Molnár nos remerciements à tous pour l'honneur qu'il nous fait en ouvrant notre réunion.

Au distingué professeur Müller, président du XVIe Congrès international de médecine, au professeur de Grósz j'exprime notre cordial merci. Je salue notre aimable et savant collègue le Docteur de Lenhossek, président de l'Association de la Presse hongroise et rédacteur de l'estimé journal l'*Orvosi Hetilap* et je le prie de dire notre reconnaissance au Comité organisateur du Congrès et à nos sympathiques confrères de Hongrie pour l'accueil qu'ils nous ont réservé à Budapest. Je ne vous ferai pas, Messieurs, l'historique de nos travaux depuis notre dernière réunion, ne voulant pas empiéter sur les rapports qui vous seront lus ; permettez-moi de vous exprimer quelques pensées sur le rôle nouveau que j'entrevois pour la Presse médicale.

Si dans nos réunions actuelles nous allons nous occuper

de questions intérieures, je me fais un devoir de tracer rapidement devant vous la mission incombant aux écrivains médicaux dans leurs journaux.

Jusqu'ici la Presse médicale a été pour ses lecteurs, une sorte de prolongement des études universitaires. Publiant des leçons cliniques, des travaux scientifiques, elle entretient chez ses lecteurs les indispensables connaissances de la pratique et leur fait connaître les acquisitions nouvelles de la science.

Cependant un nouvel idéal s'ouvre devant la médecine. Elle entre dans les préoccupations des administrations publiques, des gouvernements, des municipalités, qui ont à lui demander des armes pour lutter contre les fléaux généraux et des leçons pour augmenter le bien-être de leurs administrés et des collectivités. La médecine sociale est à l'ordre du jour partout : elle doit donc retenir toute l'attention de la presse médicale. D'autre part l'enseignement universitaire n'a pu suivre cette évolution. Les lois régissant l'enseignement ne sont pas assez simples pour s'adapter aux besoins de l'éducation médicale et la réforme d'un enseignement n'est, vous le savez, jamais l'œuvre d'un jour.

C'est à la Presse médicale qu'incombe le devoir d'instruire les praticiens, de leur montrer la voie à suivre dans leurs rapports, non plus avec les individus mais avec la collectivité.

Ce que l'Université n'a pu faire au point de vue socio-médical, notre presse doit l'entreprendre et à elle revient l'honneur de confier à ses écrivains le soin de diriger l'instruction sociale indispensable de cette masse de praticiens, de médecins que les Universités déversent chaque année dans la circulation. Les jeunes médecins sortent armés et savants. Ils connaissent la thérapeutique individuelle, mais ignorent souvent les devoirs auxquels ils seront forcement appelés à faire face. N'est-il pas à craindre que les médecins mal préparés à la médecine sociale ne forment quelque part dans la circulation générale de dangereux thrombus, de fatales embolies ?

C'est à l'étude du devoir d'instruction sociale des médecins que je convie aujourd'hui mes collègues de la Presse médicale.

Il y a là pour nous une grande et noble mission, qui placera notre presse spéciale plus haut encore dans l'estime de nos confrères médecins et de la Société.

M. le Dr. Blondel, secrétaire général :

Messieurs,

Notre président s'est acquitté, en notre nom à tous, du devoir très agréable, de remercier nos hôtes hongrois pour la cordialité de leur accueil et la bonne grâce de leur hospitalité.

Non seulement je m'y associerai de grand cœur, mais je puis ajouter, comme secrétaire général, quelque chose à ce qui vient de vous être dit, parce que j'ai pu suivre dans tous ses détails et dans toutes ses phases, le travail d'organisation auquel s'est livrée l'Association de la Presse médicale hongroise pour la préparation de ce Congrès.

C'est avec un véritable zèle de tous les instants qu'elle s'y est consacrée, sous l'impulsion de M. de Lenhossek et M. de Győry. C'est, dirais-je encore, avec une joie visible de nous recevoir dans cette capitale que nos Congrès de presse n'avaient pas encore visitée, et de nous mettre à même d'apprécier la vitalité de la toute jeune Association de la Presse médicale hongroise.

Vous savez, par le programme que vous avez entre les mains, que cette réunion de Budapest, conformément à ce qu'a décidé la Conférence de Paris en octobre dernier, se compose de deux parties successives. La présente journée est consacrée au Congrès international de la Presse médicale, ouvert à tous les journalistes médicaux.

Celle de demain est réservée aux séances de l'Association internationale, dont la plupart d'entre vous, d'ailleurs, font partie. La répartition de nos sujets d'étude a été faite, dans la mesure du possible, de manière à réserver pour les deux séances d'aujourd'hui toutes les questions qui peuvent présenter, plus que les autres, un intérêt d'ordre général pour notre profession.

Vous entendrez un rapport de M. Dejace sur l'organisation de l'Association internationale et un autre rapport sur la question des résumés terminaux des articles originaux.

Depuis notre dernier Congrès, à Lisbonne, cette question est à l'étude ; nous espérons qu'elle recevra ici sa solution, en apportant dans la confection générale des journaux médicaux une transformation aussi utile pour notre profession que pour le progrès de la diffusion des travaux scientifiques.

C'est avec un véritable sentiment de la solidarité professionnelle que nous vous demanderons d'aborder la discussion

de ces questions et de celles qui vont suivre. Tout changement de nos habitudes risque de provoquer des surprises, peut-être même de rencontrer un premier sentiment de résistance, en heurtant le goût que nous avons pour l'indépendance et notre désir de rédiger chacun notre journal comme nous l'entendons.

La solidarité vraie est faite de concessions et de sacrifices réciproques. Il serait tout-à-fait inutile d'avoir fondé une Association internationale et de nous réunir en des Congrès périodiques, si nous n'avions pour objet que de nous livrer à des discussions stériles d'où chacun sortirait avec le désir bien arrêté de ne rien changer à ses habitudes.

Nous devons donc nous apprêter tous à faire quelques sacrifices, dans le domaine de ces habitudes, à cette idée d'union qui doit nous animer.

Cette idée d'union s'impose à nous chaque jour davantage pour des considérations plus hautes. Vous savez quel est notre but : faire notre profession plus forte, plus considérée, traitée partout comme mérite de l'être celle qui remplit cette noble tâche : être la messagère de la vérité scientifique et du progrès.

Pour être honorés, nous devons veiller sévèrement sur nous-même et sur notre recrutement, écarter de nous sans hésitation tous ceux qui comprometteraient la dignité de nos associations en se mettant au service de la réclame commerciale et du charlatanisme.

Pour être forts, nous devons assurer notre indépendance, et pour cela bien délimiter la place réservée dans nos journaux à la publicité nécessaire, sans la laisser déborder cette place pour aucune raison, ni par une complaisance, ni par une concession. Dans cette voie, et la discussion qui va s'engager sur cette question va nous le montrer clairement, il est grand temps de définir quel est notre domaine intangible, si nous ne voulons pas qu'un jour vienne où nos journaux seront complètement à la merci de quelques grosses maisons de produits pharmaceutiques, aussi lamentablement que se trouve aujourd'hui, par exemple, la partie financière de la presse politique, vis-à-vis des maisons de banque.

Cette défense de nos droits et de notre dignité ne peut s'organiser que si nous savons opposer aux forces destructives du dehors un bloc solidement résistant. Devant des prétentions envahissantes, il faut qne notre refus soit général et unanime, sans qu'aucun d'entre nous s'arrête à considérer si une

trahison particulière ne serait peut-être pas momentanément avantageuse à ses intérêts. Il faut que dans nos discussions nous fassions ressortir que cet intérêt particulier ne serait en effet que momentanément satisfait, et que bien vite, dans la décadence de notre profession, à laquelle celui-là aurait ouvert la route, il serait plus tard emporté tout comme les autres.

Nous ne pouvons réussir que par l'union, et cette union comporte des sacrifices qu'il nous faudra à chacun savoir faire. Telle est ma pensée tout entière.

Il nous suffira, j'en suis certain, pour que ces sacrifices nous soient faciles, de nous souvenir de la grandeur de notre mission.

Nous sommes les serviteurs de la vérité dans la science et c'est à nous qu'est confié le rôle magnifique de la répandre par le monde. Mais nous devons pouvoir, suivant la formule antique, servir librement. Tout ce qui porte atteinte à notre indépendance comme à notre dignité, porte atteinte indirectement aux droits même de la vérité que nous avons à servir.

Soyons unis pour rester forts. Restons forts pour servir librement la vérité et le progrès.

M. le Dr. Dejace donne lecture du rapport suivant que la Conférence de Paris (1908) l'a chargé de préparer pour être lu à l'ouverture du IIIe Congrès international.

Rapport sur l'histoire et le but de l'Association internationale de la Presse médicale.

L'ampleur considérable prise par les Congrès internationaux de Médecine et les insurmontables difficultés de la tâche des journalistes médicaux dans ces assises de la science médicale avaient, en 1894, lors du Congrès international de Rome amené le professeur Posner de Berlin et M. le docteur M. Baudouin de Paris à échanger leurs idées sur une meilleure organisation du service de la Presse médicale dans les Congrès. De cette entrevue date le projet de la fondation d'une Association internationale de la Presse médicale.

L'idée émise fut discutée et mûrie, et, dans sa séance du 4 novembre 1897, l'Association de la Presse médicale française décida de convoquer à Paris tous les représentants de la presse médicale française et étrangère. L'association fran-

çaise voulait une manière de conférence internationale où seraient discutés les intérêts moraux et matériels de la profession de journaliste.

Paris devait être en 1900, à l'occasion de son Exposition universelle, le siège de nombreux congrès et il fut arrêté que la conférence internationale des journalistes médicaux se réunirait sous le vocable de Premier congrès international de la Presse médicale. La date de l'assemblée fixée au 26 juillet se plaçait ainsi à l'issue du Congrès de Médecine professionnelle et à la veille du XIII[e] Congrès international de Médecine. Tous ceux qui ont assisté à cette mémorable réunion de Paris en 1900, ont conservé un souvenir vivace de l'importance du Congrès présidé par l'éminent professeur Cornil auquel notre Association de la Presse médicale a conservé un pieux et reconnaissant souvenir pour le dévouement et le zèle qu'il a apportés à diriger les premiers pas de notre Association. Nous nous souvenons avec la même gratitude de l'honneur que nous fit le grand savant allemand, le professeur Virchow, en acceptant pendant les trois journées du Congrès, la présidence d'honneur de nos réunions.

Le premier Congrès avait tenu son assemblée solennelle d'ouverture au pavillon de la Presse et continué ses discussions dans le grand amphithéâtre de la Faculté de médecine. La plupart des gouvernements avaient voulu rendre hommage à la Presse médicale en se faisant représenter par des délégués officiels au Congrès de Paris.

Dans un très succinct résumé historique de notre Association il ne m'est pas permis de signaler les multiples questions discutées à Paris. Leur dimension, les divergences des points de vue auxquels se plaçaient les orateurs ont fait sentir à tous le besoin d'un organisme permanent chargé d'étudier et de mettre au point les questions contingentes à la profession de journaliste, et les graves questions d'intérêt touchant les directeurs et propriétaires de journaux médicaux.

Aussi le Congrès, sur la proposition de M. le docteur Blondel, mit-il à l'étude cette motion : y a-t-il opportunité à créer une Association internationale de la Presse médicale? Le professeur Posner s'était chargé d'un rapport sur la question. Aussi dès que l'assemblée eut admis l'opportunité d'une Association, adopta-t-elle les conclusions du lumineux rapport écrit par notre distingué collègue Posner.

Un bureau provisoire fut choisi :

Président : M. le professeur Cornil.

Vice-présidents : M. le Professeur Ch. Richet, M. le docteur J. Lucas-Championnière.

Secrétaire général : M. le docteur R. Blondel.

Membres : Messieurs les docteurs M. Baudouin et Laborde.

Ce bureau s'adjoignit le professeur Posner.

Le bureau avait pour mission de préparer le second Congrès international de la Presse médicale devant se réunir en 1901 à Bruxelles. Avant de poursuivre mon exposé, laissez-moi Messieurs, rendre un légitime hommage à nos aimables confrères français pour l'accueil cordial et sympathique qu'ils nous firent à Paris. C'est un devoir que je remplis avec la plus cordiale reconnaissance.

Le bureau provisoire de l'Association internationale de la Presse médicale, chargé d'exécuter la décision du Congrès de Paris, décida d'organiser une conférence au cours de laquelle seraient élaborés les statuts définitifs de l'Association internationale.

Grâce aux obligeantes démarches de M. le docteur Guimbail, secrétaire général de l'Association médicale de Monaco, la conférence, devant se réunir en pays neutre, fut convoquée à Monaco pour le 7 avril 1902.

Pendant trois journées que la gracieuse hospitalité de S. A. S. le prince de Monaco et la cordiale réception des médecins Monégasques firent aussi brillantes que trop hâtivement passées, les délégués des diverses Associations de Presse médicale, travaillèrent à la confection des statuts de l'Association naissante et recherchèrent le texte d'une convention définissant la propriété littéraire en matière de publications scientifiques afin d'assurer le respect de cette propriété.

Les discussions engagées à Paris sur la constitution d'une Association internationale et sur la rédaction de ses statuts ne pouvaient que garder l'empreinte des idées un peu confuses sur le caractère et le rôle de l'Association considérée par les uns comme devant grouper des journalistes, par les autres comme une manière de syndicat professionnel d'éditeurs et propriétaires de journaux.

A Monaco, la conférence étant constituée par la réunion des délégués des associations de tous les pays devait plus aisément aboutir à une conception ferme de l'Association

internationale de Presse médicale. Rappelons donc que les statuts élaborés à Monaco décident que l'Association internationale groupe :

1° Les journaux inscrits sous leur titre régulier et représentés par un de leurs rédacteurs.

2° Des journalistes, sous la condition qu'ils soient agréés et fassent partie d'une Association nationale de Presse, régulièrement constituée.

Ce double caractère d'association ouverte aux journalistes comme aux journaux fait de l'organisme créé par l'acte de Monaco une œuvre répondant bien au rôle que l'avenir réserve à l'Association internationale de la Presse.

Après la réunion de Monaco, se tint à Madrid du 20 au 22 avril 1903, le second Congrès international de la Presse médicale sous la présidence de notre éminent collègue le professeur Corteza de Madrid, avec l'active et dévouée collaboration du secrétaire général le docteur Larra y Cerezo.

Ce congrès rencontra un légitime succès tout en consacrant la vitalité de l'Association internationale. Grâce à l'affectueuse réception de nos confrères Espagnols, nous avons tous conservé le meilleur souvenir de l'Espagne et de nos confrères Espagnols et surtout la mémoire de la haute protection accordée par S. M. Alphonse XIII à toutes les œuvres médicales.

Depuis Madrid, l'Association internationale se réunit encore à diverses reprises en 1903 à Bruxelles, en 1906 à Lisbonne où notre sympathique collègue le professeur Bombarda nous a à chacun laissé l'impression qu'il se trouvait à Lisbonne dans son propre pays.

En 1907 l'Association de la Presse, sur l'invitation de nos collègues Anglais, tenait ses trois séances à Londres où elle recevait le plus fastueux accueil chez les princes de la médecine Anglaise.

Enfin en 1908 l'Association se retrouvait à nouveau à Paris pour travailler à la préparation du Congrès de Budapest.

Ce bilan des réunions tenues par l'Association démontre à suffisance son caractère international et le zèle déployé par les membres du comité ne se laissant rebuter ni par les difficultés de la tâche, ni par la longueur des voyages à entreprendre.

Une sèche nomenclature des réunions errantes ne suffit pas à caractériser l'activité de l'Association qui successive-

ment a vu présider ses séances par trois savants illustres: M. le professeur Cornil depuis la fondation jusqu'en 1903, le professeur Corteza depuis 1903 jusqu'en 1906, le professeur Posner depuis 1906 jusqu'à la date actuelle, trois noms que la journalisme médical s'honore de compter parmi ses militants. Pour dresser le bilan des travaux de l'Association internationale nous devrions reprendre les ordres du jour touffus des congrès de la Presse. Cependant parmi les questions ayant subi le feu des discussions, il en est qui touchent plus particulièrement au rôle de la Presse médicale, à ses devoirs et à ses droits: ces questions ont retenu spécialement l'attention des délégués qui les ont longuement étudiées.

La forme légale de la protection à donner aux œuvres littéraires scientifiques a, dès les débuts de nos réunions, provoqué un examen attentif. La diversité des intérêts en présence, les nécessités de la rapide divulgation des idées utiles, l'obscurité des textes légaux, tout concourt à dresser des obstacles devant l'invention d'un texte de convention protectrice internationale. L'Association n'a pas reculé devant ces inextricables difficultés, car elle a constitué une commission internationale provisoire chargée de formuler des avant-projets et de les soumettre à la critique de jurisconsultes. Cette commission a été constituée en 1900 et compte les noms de Messieurs les docteurs de Maurans, M. Baudouin, R. Blondel et de M. Alcan, l'éditeur bien connu, de Paris.

Dans un journal médical, il y a, voisinant avec la partie rédactionnelle, se glissant même sur ce terrain réservé, qui devrait être jalousement défendu, un certain nombre de pages consacrées à la publicité. Dans un certain sens, l'annoncier est le collaborateur actif du journal médical qui ne peut, avec les habitudes modernes, vivre et prospérer sans lui. C'est la réclame, l'annonce qui fournit aux éditeurs de journaux le nerf de la guerre, lui permet de rétribuer ses collaborateurs attitrés, ses rédacteurs, ses correspondants. Certes, quelques-uns voudraient réaliser l'idéal de pouvoir entretenir nos publications et bonder nos budgets sans le concours pécunier de l'annonce. Malheureusement le journal médical n'intéresse qu'une clientèle restreinte habituée au bon marché des feuilles politiques, et dont les ressources ne suffiraient pas à supporter le prix normal d'abonnement à une revue excluant le rapport des annonces. D'autre part, l'annoncier des journaux

médicaux est la plupart du temps un industriel, dont la science, les recherches ont aidé aux progrès de notre art, dont les trouvailles apportent à l'humanité le soulagement à des maux nombreux quand elles ne servent pas à révolutionner des procédés et méthodes.

Qui ferait connaître aux médecins, les médications nouvelles, les instruments et appareils perfectionnés, les stations de cure, les méthodes d'analyses, si le journal médical ne leur réservait une place indispensable dans ses colonnes?

L'idéal d'un journal rédigé sans annonces ne répondrait pas aux nécessités de l'information utile, ni aux besoins vrais du corps médical. Un tel idéal semble presque une utopie généreuse, et me fait penser à un voyageur perdu dans le désert et mourant de soif et ne faim à côté de réserves alimentaires qu'il n'a pu trouver, faute de guide.

Mais il y a un autre idéal, c'est celui du journal simple indicateur, repoussant les compromissions louches, et n'acceptant pas le référat tarifé et louangeur quand même.

C'est à ce travail d'assainissement, de purificatiou du journal médical que l'Association internationale a consacré une majeure partie de ses études.

Elle a défini les droits de la publicité et les devoirs du journaliste. Elle n'a pas hésité à menacer, à l'exemple de l'Association de presse Allemande, les auteurs stipendiés d'articles payés par des industriels, d'un boycottage en règle rendu nécessaire par l'audace et le bluff de certains écrivains.

Voilà une œuvre morale au premier chef et l'association n'eût-elle solutionné que ce seul problème, aurait accompli un travail qu'un nouvel Hercule n'aurait plus osé entreprendre quelques années plus tard. Faire partie de l'Association internationale de la Presse médicale sera, sous peu, un certifient de civisme; aussi quand tous nos collègues auront compris l'importance de son rôle social, verrons-nous avec joie figurer sous le titre de chaque organe médical, et à la manchette une inscription nouvelle : Journal affilié à l'Association internationale de la Presse médicale.

La question du journal gratuit a été abordée dès les premières séances de l'Association et malgré de vives résistances, malgré de sérieuses objections, la majorité de l'Association a refusé d'ouvrir ses portes aux propriétaires et rédacteurs de tels journaux, estimant qu'ils ne peuvent offrir les mêmes ga-

ranties de sereine impartialité, vis-à-vis de l'industrie pharmaceutique, que les journaux libres d'attaches quelconques. Comme corollaire de cette décision, l'Association n'a pu recevoir dans son sein, les secrétaires généraux de sociétés rédigeant un bulletin, organe officiel et exclusif d'une société médicale.

Continuant sa mission réformatrice et moralisatrice, l'Association a étudié les mesures propres à protéger le public contre ces outsiders du journalisme prostituant sans vergogne le qualificatif de médecin en abusant du titre de docteur pour signer des proses alléchantes et indicatrices dans les feuilles politiques.

Le protée de la réclame payée se glisse partout, mais l'Association de la Presse est décidée à user de tous les droits que confère la législation pour traquer les mauvais bergers et protéger les naïfs contre l'exploitation charlatanesque.

Mesurant l'étendue de sa prospérité future à la valeur des services à rendre à ses membres, l'Association internationale a entrepris de longues négociations avec les comités organisateurs de Congrès.

Déjà elle a obtenu l'inscription d'office de ses adhérents parmi les congressistes avec jouissance de tous les avantages concédés à ceux-ci ; elle a insisté pour que les auteurs de communications fissent suivre leurs travaux d'une note synthétique rédigée dans les langues officielles admises pour les réunions et obtenu de notables progrès à cet égard. Les comités des congrès internationaux se sont abouchés avec le bureau de l'Association pour faciliter à la Presse son pénible travail des comptes-rendus.

Bref, journaux et journalistes n'ont qu'à se féliciter des résultats obtenus à ce jour. Excusez-moi, Messieurs, si dans l'ingrat travail panoramique qui m'a été confié, je n'ai pas su justifier la confiance des membres de l'Association. Cependant en rédigeant ces quelques notes je sais avoir volontairement négligé des actes importants de notre Association. Ma devise a été : «Multum sed non multa».

Combien de fois avons-nous entendu la parole des indifférents et des égoïstes clamer l'inutilité de telle Association, puis devant un fait accompli, dénier la vitalité de l'œuvre fondée, escompter ses difficultés et ses lenteurs pour nier ses travaux et son activité ?

Nous qui avons, à titre fort modeste, assisté depuis ses débuts, aux délibérations et aux travaux de l'Association internationale de la Presse, savons quelle ténacité il a fallu à ses protagonistes, pour réaliser l'œuvre déjà accomplie. Ce que nous savons aussi, c'est qu'aucun des ouvriers de la première heure ne s'est illusionné sur la facilité du succès. Chacun a apporté sa collaboration avec abnégation, et je ne sais ce qu'il faut le plus admirer ou de l'inlassable dévouement des promoteurs ou de leur audace généreuse.

Nous savons tous que le succès complet de notre œuvre n'est pas celui d'aujourd'hui, mais le sol a été labouré depuis dix ans, il a été préparé, la semence a été confiée à la terre: ce sont les générations de demain qui moissonneront et engrangeront.

Peut-être alors se souviendront-elles des noms attachés aux premiers travaux de l'Association et garderont-elles à ces patients et à ces dévoués quelque reconnaissance.

C'est à vous, Messieurs et chers collègues de la Presse, à juger le but hautement moral que poursuit l'Association internationale de la Presse, à vous de peser les avantages qu'elle vous offre.

Alors l'Association se fortifiera de vos adhésions, de votre appui, de votre propagande. Vous réclamerez ce titre d'honneur: membre de l'Association internationale de la Presse médicale.

Et ce jour-là nous vous confierons les destinées de cette œuvre, certains qu'instruits de nos aspirations vers une Presse médicale unie, forte et respectée, vous vous inspirerez de ces généreux mobiles pour conduire l'Association vers des destinées mondiales.

Aujourd'hui nous disons de notre Association: Vivat crescat, floreat!

Demain nous supprimerons le terme moyen: crescat, parce que vous voudrez étendre les ramifications de l'Association de telle façon que sa tige plantée en France, ayant étendu ses racines vers l'Est, les pousse plus loin encore jusqu'à revenir, après avoir couvert l'Asie et l'Amérique, rejoindre son point par l'Ouest.

M. R. Blondel: M. Dejace vient d'exprimer en termes excellents quel a été et quel doit être le rôle de l'Association

internationale de la Presse médicale. Je ne veux ajouter que quelques mots sur sa situation morale à l'heure actuelle.

Deux nouvelles Associations de presse médicale ont adhéré à l'Association internationale depuis notre dernière réunion: l'Association de la presse hongroise dont le président M. DE LENHOSSEK et le secrétaire général M. TIBERIUS DE GYŐRY ont présidé à l'organisation de la présente réunion avec un zèle dont nous tenons à les remercier, — et l'Association de la presse médicale polonaise dont nous saluons ici le représentant en la personne du professeur WICHERKIEWICZ.

Par contre, l'Association de la presse médicale portugaise s'est retirée de notre groupement. La presse médicale américaine, avec laquelle des négociations sont toujours engagées, ne nous a pas encore envoyé son adhésion formelle bien que plusieurs de ses membres se soient inscrits parmi nous à titre individuel. L'Association russe reste encore en dehors de notre Association, et comme de vifs liens de sympathie nous unissent à elle, nous ne connaissons d'autres raisons de son abstention que la répugnance bien connue du Gouvernement russe à permettre l'affiliation de ses groupements officiels à des associations internationales libres. C'est, du moins, la raison qui nous a été fournie par un éminent journaliste médical russe. Il faut compter sur l'action du temps pour amener l'apaisement de ces méfiances.

La publication de l'Annuaire général de l'Association internationale va continuer certainement à resserrer les liens qui nous unissent. Cet Annuaire, imprimé déjà depuis trois ans et dont plusieurs d'entre vous ont eu les épreuves entre les mains au Congrès de Lisbonne en 1906, est resté depuis lors en suspens, pour permettre à l'Association de la presse italienne, qui, depuis ce temps s'est dissoute, de se reconstituer. L'Association de la presse italienne fut une des fondatrices de l'Association internationale, et c'est au Congrès de Rome, de 1894 que naquit la première idée de sa fondation, qui fut réalisée en 1900 au Congrès de Paris. Sa disparition, qui n'est que momentanée, laisserait dans notre Annuaire un vide pénible et c'est pourquoi nous avons attendu sa reconstitution, afin de pouvoir présenter notre grande famille au complet. Nous espérons que nos confrères italiens ne tarderont pas trop à faire cesser cette situation d'attente et nous permettront de ne pas différer davantage cette utile publication.

Au point de vue moral, la situation est excellente et je n'en veux pour preuve que la collaboration très étroite qui a existé entre notre Association et le Bureau du présent Congrès pour en assurer la préparation. De leur côté, nos confrères Hongrois ont pourvu aux besoins de notre profession avec une véritable sollicitude, et vous trouverez lundi prochain, à l'ouverture du Congrès de Médecine, une organisation du service de presse préparée par M. DE GROSZ et M. DE TORDAY, qui vous donnera toute satisfaction.

1re QUESTION A L'ORDRE DU JOUR:

LE CONTRÔLE DES ANNONCES ET LES ARTICLES RÉCLAME

M. SMITH donne lecture du texte de la motion présentée sur ce sujet par l'Association de la presse médicale anglaise:

Rapport pour l'Assemblée générale de l'Association internationale de la Presse médicale.

A la réunion du Comité permanent de l'Association internationale de la Presse médicale, tenue à Londres en 1907, trois voeux furent adoptés, à propos:

1o Des articles écrits par des médecins en faveur de certains médicaments.

2o Des annonces médicales en général.

3o De la cession à des maisons de commerce du droit de reproduction des articles écrits par des médecins pour des journaux médicaux.

La valeur pratique de ces voeux dépendant de l'approbation des principes qu'ils proclament, par la grande majorité des médecins de chaque pays, ils ont été soumis à l'Association médicale Britannique et approuvés au Congrès annuel de cette Association qui a eu lieu l'année dernière (1908). Cependant le troisième voeu ne contient aucune prévision pour le cas où les médecins auteurs voudraient eux-mêmes reproduire leurs propres articles, afin de faire de la publicité pour des produits médicamenteux. Dans l'espoir de combler cette lacune, le voeu additionnel suivant a été approuvé au

Congrès annuel de l'Association médicale Britannique, qui s'est réunie à Belfast en juillet de cette année (1909):

«*Il est du devoir professionnel des médecins, auteurs d'articles publiés par les journaux de médecine, de coopérer avec les rédacteurs en chef, les propriétaires et les éditeurs de ces journaux, afin d'empêcher un emploi illégitime de ces articles comme moyens de réclame ou de publicité.*»

Le voeu que le Comité permanent de l'Association internationale de la Presse médicale a approuvé en premier lieu, avait pour objet d'empêcher la reproduction des articles traitant des produits médicamenteux, — écrits par des médecins et publiés dans des journaux de médecine, — par les fabricants ou même par leurs auteurs, dans un but de publicité, sans la permission spéciale des rédacteurs en chef, des éditeurs et des propriétaires de ces journaux. L'extension présente de ce voeu offre une meilleure garantie contre de tels abus. Si les fabricants sont désormais astreints à obtenir la permission des rédacteurs en chef et des éditeurs avant de reproduire les articles traitant de leurs drogues, préparations ou autres produits chimiques, les fabricants pourraient peut-être alors chercher à amener les médecins auteurs de ces articles à les reproduire eux-mêmes et éviter ainsi les stipulations du voeu N° 3. Si donc l'on voulait chercher à esquiver une pareille violation du principe proclamé dans le texte du voeu N° 3, au moyen d'un contrat régulier entre l'auteur, le rédacteur en chef et l'éditeur du journal de médecine dans lequel l'article aurait été publié, ce fait donnerait alors lieu, selon la loi anglaise, à de grandes dépenses et à de nombreuses complications. Un document légal de ce genre deviendrait absolument superflu si la grande majorité des articles traitant des questions pharmacologiques et thérapeutiques étaient toujours écrits d'une façon tout à fait désintéressée et par des auteurs incapables de se prêter à des combinaisons aussi peu honorables. Etant donné que l'utilisation d'un document ou contrat légal, dans cette circonstance, serait difficile et d'utilité douteuse, on reconnaît qu'une garantie suffisante peut être obtenue si le corps médical veut bien déclarer que la reproduction des articles en question, sans l'approbation des rédacteurs en chef et des éditeurs, doit être considérée comme contraire aux principes de moralité et de dignité qui régissent la profession.

Il y a lieu de noter que l'application, dans la pratique, de la résolution adoptée par l'Association médicale britannique, résoudrait en grande partie les difficultés qui se sont présentées dans le passé quand les auteurs des articles et les fabricants des produits mentionnés dans ces articles ont tous les deux nié être responsables de cette reproduction. Selon le règlement proposé ci-dessus, le médecin auteur serait cité et accusé d'avoir agi d'une façon contraire à la dignité professionnelle, si un article publié par lui dans un journal médical a été reproduit sans les autorisations indiquées. Si l'auteur peut démontrer que cette reproduction a eu lieu sans son autorisation, c'est que le fabricant en question aura agi contre la loi anglaise sur les droits d'auteur et il pourra être judiciairement poursuivi.

Discussion.

M. Neustätter (Munich) est d'accord, en principe, avec les conclusions du rapport anglais, et fait connaître les tentatives entreprises en Allemagne dans cette voie. La principale difficulté vient des lois diverses qui réglementent le droit de reproduction. Lorsqu'un article a été accepté par un éditeur, il est bien difficile d'empêcher une maison de commerce, en respectant le texte de la loi, de reproduire les passages qui lui sont avantageux.

M. Armit (Londres): Je ne voudrais pas qu'une confusion s'établisse et il importe de distinguer les articles écrits spécialement dans un but de réclame et ceux qui ont été écrits de bonne foi et qui sont utilisés ensuite par les maisons de commerce comme réclames, au dépit des protestations de l'auteur et de l'éditeur. La protection légale n'est pas toujours suffisante pour empêcher ces faits, et ce que l'Association anglaise demande c'est que la profession médicale tout entière envisage cette question comme un point d'honneur. Elle ne peut être réglée que par une entente entre les auteurs et les éditeurs.

M. Neustätter affirme à nouveau qu'il est impossible d'empêcher ce genre de reproduction. Quand bien même l'éditeur s'y opposerait, ces situations abusives n'en auront pas moins lieu.

M. Blondel invite l'Assemblée à aborder la question des articles réclames.

M. Grün (Vienne) voudrait que le Congrès donnât une définition pratique du mot réclame. Cette définition commande beaucoup de prudence car il ne faudrait pas que, par la crainte d'être soupçonnés, les travailleurs fussent gênés pour faire connaître les résultats de recherches de thérapeutique et de pharmacodynamie entreprises de bonne foi.

M. Jaffé (Hambourg) ne croit pas que la distinction réclamée par M. Grün soit pratiquement réalisable. La nature et la forme de l'article réclame sont si variables selon les divers pays qu'il croit difficile qu'une décision de Congrès puisse donner sur ce point une règle absolue. Il en est de même pour la motion proposée par l'Association anglaise qui est à considérer avec intérêt, mais qui n'empêchera pas qu'il ne soit fait abus d'un article médical sérieux comme article réclame. Il demande donc que la proposition de M. Grün soit retirée.

M. Armit fait observer à M. Jaffé que le contrôle des articles proposés à un journal est parfaitement possible et qu'à la *Lancet* et au *British Medical Journal*, les éditeurs veillent très soigneusement à ce qu'aucun article ayant le moindre caractère de réclame soit publié.

M. Blondel : L'article réclame c'est l'article payé.

M. Grün : Cette définition ne saurait servir de règle, car celle-ci comporterait trop d'exceptions. Un article payé ne devient un article réclame que quand son contenu chante exclusivement les louanges d'un produit ou d'une fabrique. Il peut arriver qu'un savant consacre de longs mois à des recherches coûteuses, avec des dépenses de réactifs, de produits et d'animaux d'expériences, et qu'il soit remboursé ensuite de ses avances sans que son travail constitue un article réclame. Sinon ce serait porter un coup mortel à l'esprit de recherche et aux travaux de pharmacodynamie.

M. Blondel : J'ai voulu dire que l'article réclame était celui dont l'insertion était payée au journal qui le publie, par le fabricant intéressé, ou encore dont l'insertion était obtenue, même gracieusement et à titre de service amical, par le même fabricant, ayant conclu d'autre part, avec le journal, un important traité d'annonces qui fait prendre malheureusement et trop souvent sa demande en considération. En un mot, c'est l'article tendancieux que l'éditeur n'aurait jamais publié spontanément, et dont l'insertion a été payée ou moralement imposée par quelqu'un qui tirera un profit de sa publication.

M. Foveau de Courmelles (Paris): Il est difficile d'établir ici une règle applicable à tous les pays. En Angleterre, les journaux médicaux sont peu nombreux et appartiennent à un petit nombre de propriétaires qui peuvent aisément se concerter pour adopter une règle commune. En thèse générale, il est difficile de dire où cesse l'article sincèrement élogieux et où commence l'article-réclame. Il semble en effet que le seul critérium légitime est le paiement par un intéressé. Si l'insertion est réellement gratuite et résulte du libre arbitre de l'éditeur, on ne peut, même s'il est d'un ton très favorable, le regarder comme un article-réclame. Mais personne n'a le droit de reproduire un tel article dans un but de publicité et il semble que les lois sur la propriété littéraire doivent suffire à l'empêcher.

M. Lucas-Championnière (Paris): Il y a incontestablement en Allemagne un certain nombre de pauvres travailleurs pour qui la production d'articles louangeurs sur des produits pharmaceutiques constitue une véritable industrie et un gagne-pain. En France, il existe des pseudo-journaux médicaux, édités par des droguistes, qui ne renferment que des éloges des produits de ceux-ci, du commencement jusqu'à la fin, entremêlés de quelques reproductions d'articles sérieux pour donner un faux semblant de respectabilité à ce soi-disant journal. Il est naturel que ceux qui sont soucieux de l'honorabilité de la presse médicale sc préoccupent de ces questions. Mais comment trouver une règle qui puisse être également appliquée partout, à travers les habitudes différentes de chaque pays.

En France, la loi sur la propriété littéraire peut être appliquée dans certaines circonstances. Mais elle est impuissante contre les citations abusives des noms d'auteurs. Moi-même, j'ai jadis publié un travail pour faire ressortir les avantages de l'eau oxygénée. Un fabricant d'absinthe a mis en vente une absinthe soi disant oxygénée, et, se basant sur ce que j'avais dit des propriétés de l'oxygène, a imprimé dans ses réclames que l'absinthe oxygénée avait reçu l'approbation de M. Lucas-Championnière. J'ai voulu lui faire un procès, mais mon avocat m'a dissuadé de cette entreprise aussi dispendieuse qu'incertaine. Nous désirerions tous que notre droit en cette matière fût plus clairement défini, mais je crois qu'à l'heure actuelle, dans l'état de la législation, il ne nous est

pas possible de prévenir un emploi abusif de notre nom et de nos travaux.

M. Ascoli (Rome): Les lois italiennes ne nous donnent pas les mêmes protections que les lois anglaises. C'est aux éditeurs de discerner si l'article qu'on leur présente est un travail sincère ou une réclame. Ils ne sont que moralement responsables devant leurs collègues de l'Association internationale.

M. Adolphe Smith (Londres): Il est certain que tout le monde désire une définition claire du mot article-réclame. M. Blondel dit que c'est l'article dont l'insertion est payée. Ce n'est que la moitié de la définition. Une réclame est un article payé par une maison de commerce pour aider à la vente de ses produits. Tous les articles doivent être payés par le journal qui les publie à celui qui les rédige et non par les annonciers. Un journaliste doit être payé et bien payé. Il ne peut vivre de l'air du temps et il ne doit pas avoir besoin de choisir entre la faim et la corruption. Sa situation doit être suffisamment indépendante pour qu'il puisse se consacrer exclusivement à la recherche de la vérité scientifiquement établie. Mais si un journaliste besoigneux succombe à la tentation, notre réprobation ne doit pas s'attacher à lui seul, et nous aurions tort de réserver nos préceptes de morale uniquement pour les pauvres diables. Ceux qu'il faut blâmer, ce sont les riches propriétaires de revues ou de journaux qui chargent un journaliste, pour une modique somme, d'écrire un article dont l'insertion dans leurs colonnes leur rapportera la forte somme et servira à tromper le public. Par tous les moyens, nous devons tendre à la moralisation de notre profession, en exigeant d'abord que cette morale soit respectée par les directeurs et les propriétaires des journaux, aussi bien que par le simple serviteur salarié.

M. Ceccherelli (Parme): Il ne faut pas être plus royaliste que le roi et déclarer immoral qu'un travailleur se laisse rembourser de ses frais et de ses peines par un industriel qui profite de ses travaux L'immoralité n'est pas dans le paiement, mais dans le manque de conscience et dans la partialité si elle préside à la publication des résultats.

M. Foveau de Courmelles: Le cas du journaliste que vise M. Smith n'est pas applicable à la France où il n'existe guère de journalistes médicaux proprement dits, vivant exclusivement

de leur plume. Le articles de journaux sont écrits par des médecins devenant ainsi occasionnellement des journalistes.

M. R. Blondel : Je répondrai d'abord à M. Smith que je n'ai pas voulu entrer dans les rapports entre éditeurs et rédacteurs de journaux. J'ai dit que l'article réclame était l'article commandé par une maison de commerce pour y faire l'éloge de ses produits, payé sans doute par elle à celui qui l'écrit, mais, — et c'est la seule chose que nous avons à considérer ici, — payé à l'éditeur pour être inséré dans son journal au milieu des articles sérieux et non dans la partie réservée ouvertement aux annonces.

Un article ainsi conçu n'est pas libre de dire la vérité. Le journal qui l'accueille se déshonore. J'ajoute qu'il porte préjudice à la profession tout entière. Il fait tort à la publicité légitime qui s'exerce par des clichés et des notices dans la partie du journal qui lui est réservée, car son action est infiniment plus puissante sur le lecteur, qui croit lire un article fait de bonne foi. Aussi la tendance des fabricants est-elle aujourd'hui de préférer cette forme beaucoup plus puissante, mais parfaitement immorale, de publicité. Tous leurs efforts tendent à sortir de leur place légitime pour envahir les colonnes mêmes du journal et il n'est pas de pression qu'ils n'emploient pour arriver à leur but.

Beaucoup de journaux ont fini par réserver, dans le journal même, une rubrique intitulée *notes thérapeutiques*, ou quelque chose de semblable, dans laquelle ils ont accepté quelques lignes, de caractère élogieux, payées ouvertement au tarif de la publicité ; mais le lecteur, en les trouvant ainsi juxtaposées, avec la mention des noms des fabricants, ne peut guère y être trompé.

Cette première conquête ne suffit plus aux fabricants. C'est le corps même du journal qu'ils veulent envahir, car le lecteur qui a confiance dans l'honnêteté de l'éditeur, s'y trouve moins en éveil. Ce qu'ils demandent, c'est l'insertion d'une analyse, d'un *referat*, provenant généralement d'un journal étranger, peu connu dans son pays, et qu'on ne sait généralement pas, hors de chez lui, être réservé uniquement à des réclames payées.

Leur façon de procéder est généralement celle-ci : Une importante maison conclut avec le journal un avantageux traité de publicité, pour trois ans, par exemple, et visant seulement l'insertion légitime de clichés. A la fin de la première

année, elle demande à l'éditeur de publier, par complaisance et par considération pour son excellent traité, une analyse du genre de celle que je viens de décrire. Si l'éditeur refuse, il peut être certain que l'excellent traité d'annonces ne sera pas renouvelé. S'il accepte, il est perdu, et toujours sous la même menace, il devra publier des notes semblables plusieurs fois par an. Ce n'est pas tout. Les autres annonciers ayant traité avec lui pour la publication de clichés, s'aperçoivent vite de la tolérance dont il fait preuve pour l'un de leurs concurrents et ils exigent à leur tour la même faveur. Dès lors, le malheureux éditeur est perdu, et pour ne pas s'aliéner sa clientèle de publicité, il livre son journal, qui perd alors, peu à peu, la confiance des lecteurs sérieux lorsqu'ils s'aperçoivent de cette lamentable transformation.

On me dira que chaque éditeur est maître de faire, dans son journal, ce qui lui convient. Certes, mais alors, et sans qu'il s'en doute, il porte atteinte à la dignité et aux intérêts de la profession tout entière. L'annoncier, une fois maître dans ce journal, s'attaque à un autre, cherche à imposer là aussi ses analyses d'articles réclames parus ailleurs. Il offre de les payer : il menace de supprimer tout traité de publicité au journal si on ne lui accorde pas ce que, dit-il, on lui a accordé chez le voisin, et peu à peu c'est toute la presse médicale d'un pays qui subit cette transformation. Pas tout entière, cependant. Deux ou trois très importants journaux, de ceux qui reçoivent plus d'offres de publicité qu'ils n'en peuvent loger, sont seuls en mesure de résister à de telles propositions. Les journaux d'importance moyenne, ceux qui ne peuvent compter que sur un nombre plus restreint de lecteurs parce qu'ils traitent de questions particulières ou ne s'adressent qu'à une catégorie du public, ayant moins de ressources comme abonnements, ne peuvent pas aussi aisément échapper à la corruption : et c'est ainsi que la presse d'un pays se trouve divisée en deux groupes très tranchés : deux ou trois journaux très puissants, assez riches pour être incorruptibles, détenant l'immense majorité des lecteurs, et la masse des autres, envahis par la réclame, très nombreux, car, avec de pareilles complaisances, un journal peut assez aisément vivre et il s'en créé facilement de nouveaux. Mais, fait plus grave et qui va porter atteinte non plus simplement aux intérêts généraux de la profession, mais à ceux de la science même, qui doivent

nous être sacrés, cette aristocratie de grands journaux devient une oligarchie. Les quelques hommes de science qui dirigent ces grands journaux ou y font prévaloir leur influence, risquent d'en faire des organes acquis uniquement à eux, à leurs propres productions, à celles de leurs élèves ou de leur école. Le modeste travailleur indépendant n'y pourra trouver place pour ses œuvres et en sera réduit à les confier à des organes secondaires, discrédités par l'envahissement des annonces, peu lus par le public savant, et qui ne pourront donner à ses travaux aucun retentissement.

Vous voyez que le débat s'élève singulièrement si l'on veut bien réfléchir aux conséquences de ces défaillances partielles et bientôt trop nombreuses, devant les exigences croissantes des annonciers enhardis. Le seul moyen de prévenir ces défaillances, c'est l'entente entre tous les journaux d'un même pays. Il faut qu'un refus systématique et concerté de laisser envahir notre texte soit opposé par tous les membres de l'Association à tous les annonciers trop exigeants. Le jour où une défaillance individuelle risquerait à son auteur de lui faire perdre le titre de membre d'une Association forte et respectée, les annonciers ne rencontreront plus les mêmes complaisances et l'honneur de notre profession tout entière sera sauvé. C'est une des raisons pour lesquelles nous voulons l'Association internationale puissante et que nous cherchons à en faire le rouage nécessaire de l'organisation des congrès et de la dissémination rapide des nouvelles scientifiques dans le monde entier. C'est pour que tout journal trouve un intérêt majeur à en faire partie, et que, par la crainte d'en être exclus, il soit mis en garde contre des tentations qui nous entraîneraient à la perte de notre moralité. En Allemagne, où sévissent particulièrement les auteurs des travaux de complaisance et les fabricants qui cherchent à imposer ainsi leurs analyses-réclames, l'Association de la presse a eu le courage d'entreprendre cette œuvre de purification. Elle a commencé l'établissement d'une liste secrète des auteurs stipendiés dont les articles ne doivent plus être reçus par les journaux affiliés à l'Association. C'est une besogne délicate, car là aussi il faut se garder de l'injustice et de l'illégalité. Mais elle nous montre qu'il y a des pays qui ont compris le danger et qui ont entrepris la défense en se basant sur le principe de l'Association.

C'est un des plus nobles buts que puisse poursuivre l'Association internationale et un de ceux qui justifient le mieux sa fondation. L'œuvre ne s'accomplira pas en un jour. Le présent Congrès n'eût-il fait que poser clairement la question et appeler les réflexions de ceux d'entre vous qui n'ont pas encore vu où reposait le vrai problème, que son œuvre n'aurait pas été complètement vaine.

La suite de la discussion est remise à une prochaine séance. La séance est levée à midi.

SÉANCE DE L'APRÈS-MIDI

La séance est ouverte à deux heures et demie, sous la présidence de M. Dejace.

2e QUESTION

Création d'une Commission internationale permanente pour les Congrès internationaux de Médecine et des Sciences annexes. (Rapport présenté par l'Association de la presse médicale britannique).

I

INTRODUCTION

L'augmentation du nombre des sections aux Congrès internationaux de Médecine et du nombre des membres qui participent à leurs travaux, le manque de continuité dans la succession des Congrès, les décisions arbitraires et quelquefois illogiques des Comités nationaux qui ont la direction de ces Congrès, surtout en ce qui concerne la répartition des sections, l'absence de règlements fondamentaux pour l'organisation de ces réunions, ont contribué à perpétuer des erreurs administratives et ont limité les services que ces Congrès pourraient rendre à la Science.

Les Congrès internationaux, au contraire, devraient apporter une contribution précieuse aux travaux du monde des sciences. La principale raison de leur existence est d'offrir aux représentants des différentes branches de la médecine dans les divers pays, l'occasion d'échanger leurs opinions et de comparer les résultats de leurs travaux. Si même ces Congrès ne servaient qu'à faciliter la discussion des problèmes qui n'ont pas encore été résolus, l'effort qu'ils représentent en travail, en temps et en dépenses serait encore tout à fait justifié.

La multiplication des sections, tout en étant légitime, présente le danger d'encombrer les Congrès, à moins qu'on ne prenne les dispositions dont l'expérience démontre la nécessité. Un bon nombre des communications faites aux Congrès ne sont pas réellement originales, ayant été déjà présentées à d'autres réunions sous une forme légèrement différente. D'autres n'ont pas d'importance réelle pour le public médical. De telles contributions sont plutôt nuisibles, car elles diminuent l'utilité des discussions et compromettent l'avenir des Congrès eux-mêmes.

Il semble aussi que les dépenses occasionnées par les Congrès internationaux, qu'ils aient un caractère général ou spécial, aient une tendance à augmenter au delà de toute proportion avec les avantages qui en résultent. Ceci peut être en partie attribué à l'ambition des diverses villes où siègent ces Congrès, et qui cherchent à dépasser leurs prédécesseurs. Cependant, malgré cette augmentation de dépenses, les facilités, soit au point de vue scientifique, soit au point de vue social, dont jouissent les membres des Congrès, n'ont subi aucune amélioration. Cela provient de l'absence d'un plan soigneusement arrêté pour l'organisation des sections et pour la préparation des réceptions et des fêtes, et contribue encore à compromettre l'utilité de la série des Congrès.

C'est avec l'espoir de réaliser une plus grande continuité d'action et d'éviter la répétition des erreurs passées, que la création d'une Commission permanente a été suggérée. On pourrait alors évoluer graduellement, en partant du système actuel, vers une autre méthode qui serait mieux faite pour résister aux tendances destructives qui résultent de la surcharge et de l'encombrement des Congrès modernes.

II

DE LA CONSTITUTION ET DU FONCTIONNEMENT DE LA COMMISSION PERMANENTE ET D'UN COMITÉ EXÉCUTIF OU BUREAU

La Commission permanente

La Commission permanente doit être composée de représentants de tous les pays, auxquels on adjoindra certaines personnalités qui ont acquis, dans le passé, une grande expérience des mesures nécessaires pour l'organisation et l'admi-

nistration des Congrès. La liste suivante pourrait répondre à ce desideratum.

Délégués des Comités nationaux: 37.

Secrétaires généraux de chaque section du Congrès précédent: 20.

Président du Congrès: 1.

Secrétaire général du Congrès: 1.

Secrétaires généraux des Congrès précédents: 4.

Le Président, le Trésorier et le Secrétaire général de l'Association internationale de la Presse médicale: 3, en tout 66.

III

FONCTIONNEMENT DE LA COMMISSION PERMANENTE

1° La Commission doit élire un Bureau qui formera le Comité exécutif.

2° La Commission doit décider les questions qui lui sont soumises par le Bureau quand un désaccord se produit ou s'il est fait une proposition de modification au règlement.

Afin d'accomplir cette mission, la Commission permanente doit s'assembler tout au moins lors de la réunion des Congrès internationaux de Médecine. Cette assemblée doit absolument avoir lieu immédiatement après la clôture des Congrès. Les secrétaires des sections, avec leur expérience toute récente, pourraient alors aider d'une façon très efficace aux travaux de la Commission permanente. D'autres réunions ne seraient nécessaires que si des difficultés ou des circonstances exceptionnelles venaient à se présenter.

Bureau de la Commission permanente.

On propose que le nombre des membres du Bureau ne soit pas supérieur à vingt.

Le Bureau, il va sans dire, doit disposer d'un local spécial ou office permanent.

La Commission permanente devra décider quel sera la mode de nomination des membres du Bureau et élaborer un règlement intérieur.

Fonctionnement du Bureau.

Le Bureau se réunira au moins une fois par an, et ses attributions seront les suivantes :

1o Recevoir les rapports du Secrétaire permanent.

2o Examiner les projets de modifications de l'organisation des Congrès, surtout en ce qui concerne le nombre et la constitution des sections.

3o Recevoir le rapport du Secrétaire permanent sur les démarches qu'il a faites pendant le courant de l'année.

4o Donner des indications au Secrétaire permanent pour l'année suivante.

5o Contrôler la situation financière et les dépenses du Bureau et du Secrétaire permanent.

IV

DU SECRÉTAIRE PERMANENT

Le Secrétaire permanent doit collaborer avec le Secrétaire général local du Congrès à venir, et l'aider en tout ce qui concerne les dispositions à prendre en général pour l'organisation du prochain Congrès, la répartition des sections et le fonctionnement des séances du Congrès. Le Secrétaire permanent est placé sous le contrôle et la direction du Bureau.

Les candidats pour le poste de Secrétaire permanent doivent être désignés par la Commission permanente et l'élection est réservée au Bureau.

Le Bureau doit garantir à la Commission permanente :

1o Que le candidat possède une grande expérience des Congrès.

2o Qu'il est médecin légalement qualifié selon les lois de son pays.

3o Qu'il connaît bien les langues allemande, anglaise et française.

Le Secrétaire permanent restera en fonctions pendant toute la durée du temps qui sépare les Congrès médicaux l'un de l'autre. Le Comité national Britannique propose que ces Congrès ne se réunissent que tous les quatre ans.

Le Secrétaire permanent peut être réélu.

Le Secrétaire permanent ne peut pas être révoqué pendant la durée de son mandat à moins d'incapacité ou de mauvaise attitude manifeste.

Le Secrétaire permanent doit recevoir une rémunération libérale, outre le remboursement de tous ses frais. Il doit être assisté par des employés salariés, par le Secrétaire général local et ses aides et par le Secrétaire général du Congrès précédent.

Fonctions du Secrétaire permanent.

Le Secrétaire permanent, entre autres attributions, doit:

1° Préparer un projet général d'organisation pour le prochain Congrès.

2° Présenter ce projet au Bureau.

3° Assister le Secrétaire général local du prochain Congrès et lui fournir tous les renseignements et le meilleur concours possible pour faciliter l'accomplissement de son œuvre dans tous les détails.

4° Le Secrétaire permanent doit s'installer et vivre dans la ville où le prochain Congrès aura lieu, quatre mois avant la réunion du Congrès.

5° Le Secrétaire permanent doit exécuter les instructions qui lui sont transmises par la Commission permanente.

Règlement pour la Commission permanente.

Le Bureau doit préparer et soumettre à la première assemblée de la Commission permanente un règlement administratif pour la préparation et la direction des réunions de cette Commission et établir ses rapports avec le Bureau et le Secrétaire permanent.

En cas de dissentiment ou de malentendus entre le Secrétaire permanent et le Secrétaire général local (qui ne reçoit pas d'honoraires) ou tout autre fonctionnaire du Congrès, le Bureau doit servir d'arbitre. Cependant, il y aura, de part et d'autre, un droit d'appel à la Commission permanente internationale, dont la décision sera souveraine.

Discussion.

M. Adolphe Smith: Le présent rapport, rédigé par M. Dawson Williams, a été longuement préparé et discuté par

l'Association de la presse médicale britannique, présidée par M. Squire Sprigge. Il constitue, non pas précisément un amendement, mais une tentative de collaboration aux résolutions qui vont être prises par les divers comités internationaux à la clôture du Congrès international de Médecine de Budapest.

M. Blondel : Le Comité du Congrès international a déjà préparé sur ce point un projet très complet dont j'ai pu donner connaissance à l'Association de la presse britannique. La commission projetée va se réunir dans quelques jours et les représentants de tous les pays vont être appelés à examiner ce projet, qui a prévu, pour la composition de la future Commission, un membre seulement par pays, et n'a réservé aucune place à l'Association internationale de la presse médicale. La section de la presse britannique voit les choses plus largement et demande deux représentants par pays et trois représentants pour l'Association internationale de la Presse médicale. Je serai heureux de connaître le sentiment du Congrès, car, étant désigné pour faire partie de cette Commission et y représenter la France, je me ferai un devoir de transmettre vos décisions à cette Commission.

M. Armit déclare que c'est en effet dans le but d'être proposé à cette Commission que le rapport a été rédigé.

M. Adolphe Smith fait remarquer que les propositions anglaises diffèrent à deux points de vue importants de celles du Bureau du Congrès international de Médecine. Le premier article de ce dernier projet dit que la Commission, comme premier objet, aura à examiner les vœux adoptés par les sections et à choisir ceux qui devront être soumis à l'Assemblée générale. C'est là un point délicat, et la Commission britannique a pensé qu'on ne pouvait sans danger établir ainsi une sorte de censure sur les vœux déjà votés séparément par les sections compétentes.

En outre, le projet du Bureau hongrois ne parle pas des autres congrès médicaux. Or précisément le but de la création de cette Commission est de mettre de l'ordre dans l'apparition de ces congrès internationaux de spécialités, aujourd'hui de plus en plus nombreux. Il n'est pas généralement admis que les membres du Congrès général de médecine peuvent être recrutés de la même manière que pour ces congrès particuliers. Par exemple, pour la déontologie, sujet qui n'est pas exclusivement médical, mais où la moralité, la dignité, l'éco-

nomie générale de la profession médicale étaient en jeu, le seul Congrès international qui ait eu lieu, jusqu'ici a admis des membres étrangers à cette profession.

De même pour les congrès internationaux de tuberculose, d'hygiène, de démographie, d'alcoolisme, de fraudes alimentaires, de logements populaires, d'hygiène scolaire, sans parler de la longue liste des spécialités médicales : otologie, dermatologie, urologie, gynécologie, etc. Ces réunions internationales sont maintenant innombrables. Elles se tiennent à des époques mal concertées, ce qui crée de grandes difficultés pour les suivre, ou dans des villes insuffisamment pourvues de moyens de réception, car les grandes cités finissent par se lasser du retour trop fréquent de ces réunions parfois coûteuses pour elles. Le but de la Commission sera de créer une autorité permanente et internationale qui mettra un peu d'ordre dans l'éclosion de ces diverses manifestations.

M. Dejace (Liège) reconnaît qu'il y aurait une grande utilité à ce qu'un tel organe existe, mais il ne pense pas que le Congrès international de médecine puisse lui donner naissance. Ce serait plutôt le rôle de l'Association internationale de la presse médicale.

M. Lucas-Championnière pense aussi que ce rôle nécessaire dc médiateur entre les divers congrès devrait appartenir au Comité permanent de l'Association internationale de la presse médicale. La presse médicale connaît bien les difficultés que créent ces réunions mal concertées. Il est déjà difficile de rendre compte de tout un congrès. Il est impossible de rendre compte de deux Congrès qui ont lieu en même temps. C'est pourquoi les organisateurs des Congrès de médecine et même de sciences annexes, qui ont intérêt à ce qu'il soit rendu compte de leur congrès, devraient s'entendre au préalable avec notre Comité permanent. Il constituerait l'arbitre tout désigné en pareille matière.

M. Armit : La proposition de l'Association anglaise est plus modeste que celle de M. Lucas-Championnière. Le Comité permanent de l'Association de la presse médicale ne pourrait suffire à une tâche aussi lourde, et il n'est pas démontré, d'autre part, que les comités organisateurs des congrès lui laisseraient prendre une telle initiative et une telle responsabilité.

M. Blondel fait remarquer que plusieurs congrès internationaux, celui de la tuberculose et celui d'hygiène, par

exemple, ont déjà une organisation permanente toute prête, pour assurer la continuité de leur œuvre. La Commission projetée pourrait être une fédération des présidents de ces Bureaux permanents ou tout au moins leur réserver une place dans son sein.

M. Lucas-Championnière pense au contraire que ce n'est pas à ces Bureaux spéciaux de prendre des décisions, mais au Comité de la Presse médicale, qui, ayant à s'occuper de tous les congrès, peut seul dire si la date choisie par l'un d'eux, par exemple, est opportune et ne contrarie par la réunion d'un autre Congrès. Si dans les congrès eux-mêmes les opinions des journalistes ne sont pas toujours acceptées au point de vue technique, du moins en ce qui concerne l'organisation proprement dite des Congrès, personne ne saurait refuser de reconnaître l'expérience qu'ils en possèdent.

M. Jaffé partage cet avis, mais il doute que les autres organisateurs consentent à leur abandonner ce rôle. Il faudrait que l'idée fût acceptée par la Commission internationale tout d'abord. Personnellement il concevrait très bien que ce fût cette Commission permanente qui fût l'organisatrice générale de tous les congrès médicaux.

M. Dejace : Acceptons d'abord l'idée de la formation de cette Commission permanente internationale et cherchons ensuite à faire réserver dans celle-ci la place légitime de la presse médicale. Je mets aux voix l'adoption du principe de la création d'une Commission permanente des Congrès internationaux. *(Adopté.)*

M. Lucas-Championnière : Tous les congrès généraux ou spéciaux sont libres de constituer telle organisation permanente qui leur convient. Le point important c'est qu'ils consultent la Presse médicale pour le choix de leur date et pour leur organisation, car ils ont tous besoin de ses services.

M. Blondel, pour résumer la discussion, propose que l'assemblée formule des propositions qu'il se chargera de transmettre à la réunion constitutive de la Commission permanente.

M. Lucas-Championnière : Actuellement il n'est prévu par le projet du Bureau hongrois aucune place pour la presse dans la Commission permanente en formation. Or toute la question est de savoir si ce n'est pas au contraire la presse médicale qui doit constituer cet organisme mettant les diffé-

rents congrès en rapport les uns avec les autres. On ne peut se passer de nous : donc nous sommes assez forts pour nous imposer.

M. Adolphe Smith : Notre proposition ne va pas si loin. On parle d'organiser une Commission permanente des Congrès internationaux de médecine. Nous demandons seulement que, dans cette Commission, on réserve trois places pour les représentants de la Presse médicale. Cette Commission, selon la tradition, ne se composera probablement pas d'hommes préparés pour l'exécution du travail matériel que comporte une organisation de congrès, mais de personnages habitués à un rôle de pure représentation ou de diplomatie. La presse médicale n'a pas possédé jusqu'ici une organisation et des ressources matérielles qui lui permettent d'entreprendre une telle besogne à elle seule. Ce sera déjà un progrès considérable s'il lui est permis d'exercer au sein de cette Commission permanente une légitime influence. Plus tard, il sera nécessaire qu'une fusion se fasse entre cette Commission permanente, les Comités permanents des Congrès médicaux et le Comité permanent de l'Association internationale de la Presse médicale.

M. Blondel : Nous sommes en présence de deux propositions : 1° Celle du Bureau hongrois qui ne réserve à la Presse aucune place dans la composition de la Commission projetée ; 2° celle de l'Association anglaise qui demande que trois places soient réservées à la presse médicale dans cette Commission. Il faudrait y ajouter aussi celle de M. Lucas-Championnière qui désirerait qu'au lieu de la Commission projetée ce fût le Comité permanent de la Presse médicale qui remplît ce rôle de trait d'union entre tous les congrès, d'arbitre au besoin, en tout cas de collaborateur effectif pour leur organisation. Il me semble que l'Assemblée doit se borner en ce moment à examiner quelle proposition on peut raisonnablement formuler comme amendement au projet du Bureau hongrois.

M. Lucas-Championnière : La position me paraît ainsi clairement définie. Ce que je suis disposé à admettre comme un minimum, c'est que la presse médicale soit largement représentée désormais dans l'organisation des congrès de médecine, sans quoi on s'exposera à de graves mécomptes. Nous réclamons avant tout une place là où jusqu'ici on ne nous en accordait aucune.

M. Jaffé, appuyant la proposition de M. Blondel, demande que le rapport de l'Association britannique et les commentaires auxquels ont donné lieu les présents débats, soient transmis à la Commission permanente en formation pour servir de base à la discussion qui lui donnera naissance.

La proposition, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

(Cette résolution a été transmise à la Commission permanente des Congrès internationaux, à Budapest, dans sa séance du 1er Septembre 1909, par M. Blondel. La Commission a décidé que le Président de l'Association internationale de la presse médicale ferait de droit partie du Bureau de cette Commission.)

3e QUESTION

LES RÉSUMÉS TERMINAUX DES ARTICLES ORIGINAUX

Rapport présenté par le Docteur Raoul Blondel (Paris), Secrétaire général de l'Association internationale de la Presse médicale.

Messieurs,

La question que je voudrais exposer n'est pas nouvelle. Dès l'année 1903, au IIe Congrès de Presse médicale, à Madrid, je l'avais déjà soumise aux délibérations de l'assemblée, laquelle, arrivée au terme de ses travaux, ne put qu'émettre un vote de prise en considération, sans entrer dans une discussion approfondie.

Elle reparut depuis dans les délibérations de notre Comité permanent aux réunions de Berne, de Lisbonne, de Londres et de Paris. Je crois donc pouvoir assurer qu'elle est mûre.

J'ajoute qu'elle est de celles qui marqueront le mieux l'évolution actuelle de la Presse médicale, et sa marche vers le progrès, qui doit être sa loi comme celle de toutes les institutions humaines. La réforme qu'elle poursuit sera également de celles qui montreront le plus manifestement l'utilité de l'œuvre que vous avez fondée en groupant les Presses médicales des différents pays, dans une vaste Association internationale, où sont discutées et arrêtées d'un commun accord les mesures d'ensemble propres au développement de notre profession, mesures dont bénéficieront nos collègues du monde

entier et, par dessus tout, la science médicale elle-même, dont nous sommes les indispensables auxiliaires.

Vous savez en quoi consiste notre proposition : obtenir que chaque auteur d'un travail original fasse accompagner celui-ci d'un résumé d'une dizaine de lignes, indiquant ses conclusions essentielles et rédigé dans une des langues usuelles des rapports internationaux : l'anglais, l'allemand et le français.

Avant d'entrer dans le détail des moyens d'exécution, sur lesquels d'ailleurs vous serez appelés à discuter, je crois n'avoir besoin que de peu de mots pour vous démontrer l'utilité de cette mesure.

C'est véritablement là, en effet, une question du ressort de l'Association internationalc, car c'est précisément cet accroissement continu des échanges scientifiques entre les divers peuples, également désirable pour la mise en commun des efforts de tous les travailleurs, pour le progrès de l'art médical, par conséquent, et pour l'union des peuples sur le noble terrain de la science, c'est cet accroissement des échanges qui rend l'adoption de cette disposition de jour en jour plus nécessaire.

Puisque nous sommes tous ici au courant de la pratique du journalisme médical, nous savons que tous nos journaux, même ceux qui ne sont pas enfermés dans le type de la *Revue* et du *Centralblatt,* offrent à leurs lecteurs, pour une partie plus ou moins importante de leur texte, un tableau aussi intéressant que possible de la littérature médicale nationale et étrangère. Ce tableau est constitué par des analyses des travaux originaux parus dans les autres publications, et la très louable habitude prise par les directeurs de nos journaux de consentir réciproquement l'échange de leur journal est la preuve qu'il y a là un des actes les plus essentiels de la vie de toute publication médicale.

Aujourd'hui que les laboratoires et les services d'enseignement sont répandus sur presque toute la surface du globe, la nécessité de suivre de très près ce vaste nouvement scientifique et d'en offrir un fidèle tableau à nos lecteurs oblige nos services de rédaction à un énorme travail de dépouillement de cette formidable littérature. Le nombre des journaux médicaux augmente de jour en jour. Non seulement tous les pays, mais toutes les provinces possèdent leur presse médi-

cale, très riche, très multipliée, — trop peut-être, si je puis formuler cette critique. Un petit nombre de journaux importants dans chaque pays serviraient peut-être mieux les intérêts de la presse médicale et ceux de la science que cette multiplication continue de feuilles nouvelles où s'éparpillent les efforts des travailleurs et dont la naissance ne correspond pas toujours à des besoins très réels. Ceci vise les innombrables petits journaux qui, dans chaque pays, se constituent soit par agrandissement du simple Bulletin d'une Société scientifique locale, soit autour d'un Institut particulier, ou même simplement d'une personnalité scientifique désireuse d'augmenter sa surface. Il semble que nous tendions vers une époque où chaque travailleur aurait son journal à lui, une sorte de bulletin de sa production régulière et de celle de son école, forme de publication se substituant à l'ancienne forme du livre, dont elle est loin d'avoir la valeur, par suite de la production hâtive qu'impose une périodicité forcée.

Vous me pardonnerez cette réflexion. Je ne veux pas traiter, à l'occasion de ce Rapport, cette autre question qui mériterait bien cependant de l'être et qui s'imposera un jour ou l'autre aux délibérations de nos Congrès : la multiplication désordonnée et exagérée des journaux médicaux, regrettable non pas seulement par l'émiettement de notre clientèle et des ressources de la publicité, — constatation où n'entre, croyez-le bien, aucun sentiment jaloux, — mais par l'atteinte même qu'elle porte à la valeur de la production scientifique, et c'est de cet intérêt plus haut que je veux seulement m'inspirer en faisant cette constatation.

Si j'ai effleuré cette question ici, c'est parce qu'elle se rattache strictement à mon sujet et que c'est cet accroissement continu du nombre des journaux qui rend chaque jour plus écrasante la tâche de nos rédacteurs, chargés de les lire et d'y rechercher ce qui mérite d'être analysé et présenté à nos lecteurs, d'où l'urgence plus grande d'adopter la mesure que je vais vous proposer.

J'ajoute que cette multiplicité se complique de la question des langues.

Il se publie aujourd'hui des travaux médicaux dans une foule de dialectes différents. Chaque race a la légitime fierté de son idiome, qui reste la meilleure garantie de la vitalité de sa personnalité. C'est dans sa langue nationale que le

travailleur tend de plus à publier ses découvertes, par un sentiment très beau, que je qualifierai même de filial, et qui porte chacun de nous à enrichir son patrimoine national et à travailler à la statue de sa patrie. Or, avec le réveil progressif des nationalités et de l'esprit de race qui s'affirme au travers des groupements artificiels créés par la politique, avec cette conscience grandissante de la personnalité nationale, dont nous saluons un si fier exemple dans le noble pays qui nous donne aujourd'hui l'hospitalité, vous verrez, dis-je, la littérature scientifique propre à chaque pays se développer de plus en plus, et parallèlement avec elle sa presse médicale. Les Russes n'écriront plus qu'en russe, les Japonais qu'en japonais, et comme la science s'installe chaque jour dans des pays nouveaux à mesure qu'ils s'éveillent à la civilisation, l'avenir verra naître des journaux paraissant dans des langues dont nous connaissons aujourd'hui à peine les noms. Ce jour-là, sur tous les points du globe, la guerre à la maladie et à la souffrance, la lutte contre les fléaux communs du genre humain se poursuivront sans relâche, et si notre besogne professionnelle en devient écrasante, nous nous souviendrons qu'avant tout il y a en chacun de nous un serviteur de la science, et, en pliant sous le fardeau, nous saurons nous réjouir du progrès qui grandit pour l'humanité tout entière.

Ce sont là, me dira-t-on, des visions bien hautes évoquées à l'occasion d'une motion d'ordre purement technique, d'une simple disposition typographique à proposer pour la rédaction de nos journaux. N'en croyez rien. Si j'ai évoqué devant vous l'avenir plus ou moins lointain qui nous est réservé, c'est pour que vous soyez bien convaincus de l'importance du but que nous devons atteindre et pour vous amener à adopter dès maintenant les dispositions qui vont s'imposer à nous, un jour ou l'autre, si nous voulons rester à la hauteur de notre tâche.

Ce que je veux dire, pour revenir au but précis de ce rapport, c'est que l'analyse des travaux publiés dans un si grand nombre de journaux et écrits dans des langues si diverses, analyse déjà si difficile pour tout rédacteur soucieux de ne rien omettre d'important, va devenir à peu près impossible si nous ne savons pas prévoir les mesures que cette situation va comporter.

Dès maintenant, voyez comme notre tâche est compliquée. Chaque journal doit posséder un nombre suffisant de rédacteurs capables de lire couramment dans plusieurs langues. Comme les spécialités sont très diverses, que leur technique devient de plus en plus particulière, il faudrait, pour chaque langue, un rédacteur compétent voué à chaque spécialité. Personne de nous n'est omniscient et le même rédacteur ne pourra apprécier ce qu'il y a de neuf et d'original dans un travail, en présentant les mêmes garanties pour l'oculistique, la technique hématologique ou l'électrothérapie Toutes ces sciences spéciales, surtout à leurs limites, aux confins de l'inconnu et du connu, deviennent d'une complexité croissante, qui éloigne chaque jour davantage leur compréhension de ce qu'on peut attendre d'un médecin simplement pourvu d'une bonne culture générale.

Qu'arrive-t-il lorsqu'un journal ne dispose pas d'un pareil personnel, et c'est le cas le plus ordinaire. Le rédacteur affecté à une spécialité déterminée néglige les travaux écrits dans les langues qu'il comprend mal. Si, par contre, il est le seul rédacteur chargé de lire les travaux écrits dans une même langue, il néglige ceux qui se rattachent aux spécialités qu'il connaît le moins bien. Des travaux importants risquent de passer sous ses yeux sans éveiller son attention, pour le plus grand dommage de ses lecteurs et pour le dommage plus grand encore de la mise au jour des progrès scientifiques.

Avec le système actuel, les travaux français, anglais, allemands, italiens, russes, sont ceux qui souffrent encore le moins de cette insuffisance. Mais il serait injuste de croire que ces langues sont celles des seuls pays où l'on travaille. En Espagne, en Portugal, en Hollande, en Hongrie, en Serbie, en Roumanie, en Bulgarie, en Bohême, en Pologne, en Grèce, dans les pays Scandinaves, au Japon, des chercheurs nombreux apportent leur contribution au progrès scientifique, et je vous ai laissés prévoir tout à l'heure que d'autres dialectes viendront s'ajouter encore à ceux que je viens d'énumérer. La Turquie, l'Egypte, l'Inde vont s'éveiller à la vie scientifique. Ce serait un crime de refuser aux travailleurs de tous ces pays le droit de publier leurs recherches dans leur langue maternelle. Ce serait, par un injuste égoïsme d'aînés, retarder la culture médicale chez des nations jeunes, riches de réser-

ves, parmi lesquelles se trouvera peut-être le futur vainqueur de la tuberculose, du cancer, de la syphilis, ou du paludisme.

J'arrive au moyen que j'ai dessein de vous proposer pour remédier à cette situation.

Il est bien simple.

Il consiste à demander, à chaque auteur d'un travail original, de faire suivre celui-ci de conclusions rédigées en l'une des trois langues usuelles : allemand, anglais, ou français. Ce sont celles dont les travailleurs de tous les pays possèdent au moins une, qui leur a été nécessaire pour parfaire leur éducation scientifique. Il me paraîtrait dangereux d'en augmenter le nombre, quels que soient les amours-propres nationaux mis en cause, sous peine de retomber dans la confusion dont nous voulons précisement sortir.

C'est un bien faible surcroît de travail à demander à un auteur ; il l'acceptera sûrement en échange des chances beaucoup plus grandes qu'acquerra son travail de ne pas passer inaperçu.

Par contre, voyez quelle sera l'importance du résultat obtenu.

Dans tous les journaux, il existe des rédacteurs capables de lire ces langues. Lorsqu'un journal rédigé dans une langue différente nous parviendra, le rédacteur en chef ou le secrétaire de la rédaction prendra rapidement connaissance des conclusions terminant les travaux originaux et déterminera ceux qu'il devra faire analyser par un traducteur spécial et compétent, soit qu'ils se rapportent à la spécialité de son journal, soit qu'ils lui paraissent annoncer des faits nouveaux ou qu'il juge plus particulièrement intéressants. S'il ne dispose pas de rédacteurs connaissant la langue, il se contentera de publier ou de traduire les conclusions de l'auteur, dont le travail ne risquera plus ainsi de rester inconnu.

Pour les journaux disposant de peu de place pour les analyses, le choix des matières les plus importantes sera ainsi fait d'une manière plus rapide et dans des conditions plus judicieuses. Enfin, le rédacteur chargé de la littérature d'un pays ne risquera plus de perdre son temps à lire, avec plus ou moins de difficultés, de longues pages de texte, avant d'apprendre, à la fin, que le travail qu'il a entre les mains ne renferme réellement aucun fait nouveau ni important.

Faciliter d'une part et rendre plus judicieux le travail de la rédaction; offrir d'autre part aux travailleurs toutes garan-

ties que le résultat de leurs recherches parviendra à la connaissance de la presse de tous les pays, tel est le double but que permettra d'atteindre cette simple réforme.

Je dois ajouter que depuis le temps déjà long que j'ai soulevé cette question dans la presse médicale, et peut-être même avant, la réalisation de ce desideratum a commencé d'être tentée. Plusieurs journaux médicaux des pays Scandinaves ont adopté cette disposition et publient, à la fin de chaque travail, des conclusions rédigées en français ou en allemand. Je suis certain qu'ils ont eu tout lieu de s'en féliciter.

Je vous propose donc, Messieurs, si vous voulez bien adopter ma proposition, de décider que:

«Tous les journaux affiliés à l'Association internationale de la Presse médicale adopteront, à partir du 1er janvier 1911, la règle de faire suivre chaque travail original de conclusions rédigées en français, anglais, ou allemand, s'il est écrit dans une autre langue que dans celles-ci. Ce résumé sera demandé à l'auteur lui-même, et, s'il ne peut effectuer personnellement sa traduction, celle-ci sera faite par les soins de la rédaction du journal.»

En terminant, Messieurs, je crois pouvoir dire que si vous acceptez cette proposition, vous aurez aidé à l'accomplissement d'un des progrès les plus importants qui marqueront l'évolution de la presse médicale moderne, évolution qui fait que celle-ci tend de plus en plus à devenir, comme la presse politique, un agent d'information rapide et sûr, sans rien perdre de son rôle d'organe de publication des travaux originaux qui, par leur actualité ou leurs proportions, ne peuvent attendre comme le peut faire le livre.

Laissez-moi dire en outre que ce progrès ne doit être, dans mon esprit, qu'une étape vers une transformation plus importante encore. Lorsque l'habitude de publier ces conclusions se sera généralisée, nous demanderons que notre Association prenne l'initiative de les réunir en une publication spéciale, analogue aux feuilles des agences d'informations de la presse politique, et réservée, comme elles, aux seuls journaux, — car il s'agit de les aider dans leur travail et non de leur créer une concurrence. Ce sera l'application à la presse scientifique des procédés d'information rapide de la grande presse. Je ne fais qu'indiquer aujourd'hui ce projet qui sera

le complément, dans l'avenir, de ma proposition d'aujourd'hui. L'un et l'autre marqueront une transformation complète de nos procédés de publication dans l'ordre scientifique, telle que nous l'imposent le développement de la production universelle, les progrès continus de la science et la solidarité de plus en plus complète qui unit par dessus les frontières les membres de notre profession, et dont l'Association internationale, réunie ici aujourd'hui, représente la plus heureuse expression.

Discussion.

M. de Lenhossék déclare que jusqu'ici les travaux hongrois ayant une valeur réelle ont toujours été communiqués en français ou en allemand aux journaux de ces pays.

M. Ceccherelli : La publication des résumés est plus facile qu'on ne peut le croire. J'ai adopté depuis quatre ans l'habitude de publier dans la *Clinique Chirurgicale* les résumés en italien, français, anglais et allemand, et de la part des auteurs je n'ai rencontré aucune difficulté. Je connais trois journaux qui publient les résumés dans ces quatre langues ; ce sont la *Clinica Chirurgica*, les *Folia Urologica* et les *Archives Internationales de Chirurgie.* Et comme droit acquis je demande que les résumés soient publiés non seulement en français, anglais et allemand, mais aussi dans la langue italienne qui, depuis vingt ans, est adoptée comme langue officielle dans tous les Congrès.

Il est certain que les auteurs sont ceux qui peuvent le mieux résumer leur travaux dans leur langue et par conséquent c'est l'auteur même qui doit faire le résumé de son travail et le publier. C'est ce que je fais dans mon journal. En second lieu je ne crois pas qu'il soit utile que le résumé soit publié seulement daus une autre langue, mais j'insiste pour que ces résumés soient publiés dans les quatre langues officielles.

M. de Lenhossék demande que la proposition de M. Blondel soit considérée comme un vœu, mais qu'elle n'entraîne pas une obligation. Ces résumés ne sont pas nécessaires pour tous les articles, car il y a beaucoup de mémoires dits originaux qui ne renferment rien d'original.

M. Blondel : C'est ce qui permettra de s'en apercevoir, sans perdre de temps à lire le travail tout entier dans son texte.

M. de Lenhossék : Lorsqu'un auteur a fait un travail intéressant, il sait bien en envoyer les résumés lui-même aux journaux étrangers.

M. de Győry : J'appuie la proposition de M. de Lenhossék. Si les auteurs prennent cette habitude, ils finiront par ne plus écrire dans leur langue maternelle.

M. Blondel s'étonne de voir sa proposition aussi mal comprise précisément par les Hongrois, dont personne ne parle la langue hors de leurs frontières, et qui devraient avoir le plus d'intérêt à la voir adopter. Ce sera, tout au contraire de ce que pense M. de Győry, le meilleur moyen pour eux de conserver l'habitude d'écrire dans leur langur nationale, puisqu'actuellement, pour se faire connaître au dehors, ils avouent qu'il leur faut traduire leur travail en allemand ou en français ou le publier dans un journal de ces deux pays. Le jour où il suffira, pour que leur travail parvienne à la conaissance de la presse médicale, non de deux pays, mais du mondre entier, de faire faire la traduction de quelques lignes de résumé par l'éditeur du journal hongrois, ils pourront, sans aucun dommage, continuer à écrire exclusivement en hongrois, si cela leur convient.

M. Grűnfeld (Odessa) estime qu'il y a des travaux qu'on ne saurait résumer en quelques lignes. Le titre est déjà une indication suffisante pour que ceux que le sujet intéresse se décident à lire le travail dans son texte ou le fassent traduire.

M. Blondel : Il ne s'agit pas des lecteurs ordinaires, mais des rédacteurs de journaux qui ont le devoir de tout lire et de ne retenir que ce qui en vaut la peine.

M. Grűnfeld : Je trouve d'ailleurs l'idée excellente et je sais qu'elle est déjà mise en pratique par plusieurs journaux, le *Janus* par exemple. Il serait très désirable que les journaux russes fissent suivre leurs articles originaux de résumés rédigés en langues plus généralement répandues.

M. Benderski (Kiew): J'approuve la proposition de M. Blondel. Je voudrais que lorsqu'un auteur écrit dans une langue peu répandue, il fasse suivre son travail de deux résumés, le premier dans sa langue, le second dans une langue plus connue.

M. Jaffé appuie la proposition de M. Blondel, mais demande qu'elle n'aboutisse pas à une obligation, qui serait parfois difficile à remplir pour certains journaux. Il voudrait

que l'Assemblée décidât seulement que la disposition proposée par M. Blondel est particulièrement souhaitable.

M. Neustätter (Munich): Certaines traductions de travaux techniques sont très difficiles à faire correctement. Il suffirait donc que le résumé fût fait dans la langue de l'auteur et dans une autre langue très répandue, par exemple en français.

Beaucoup de travaux sont trop longs pour la somme de faits vraiment nouveaux qu'ils apportent et M. Blondel a bien raison de désirer sur ce point ménager le temps et la peine des journalistes. Une telle organisation rendrait certainement de grand services à la presse tout entière. Mais peut-être plusieurs journaux trouveront-ils ce travail de traduction difficile et coûteux à faire faire. Ne serait-il pas souhaitable que l'Association internationale de la presse médicale se chargeât de ce travail pour tous les journaux, et éditât, comme *l'Index medicus* américain, un journal publiant le résumé des travaux originaux de tous les autres journaux?

M. Ceccherelli: J'insiste pour qu'il soit publié un résumé du travail par l'auteur lui-même et dans sa propre langue, résumé traduit ensuite non dans une seule langue, mais dans quatre langues pour assurer à son travail le plus de publicité possible. Il n'est pas une seule langue, même le français, qui soit assurée d'être comprise absolument par tous. Enfin, j'insiste à nouveau pour qu'aux trois langues indiquées par la proposition de M. Blondel, on ajoute l'italien, langue officielle admise aujourd'hui dans les Congrès internationaux de médecine.

M. Blondel: Je répondrai d'abord à M. Neustätter que l'idée de faire de tous ces résumés un journal international réservé aux journalistes médicaux a été déjà émise par moi en 1902 à la Conférence de Monaco, et je ne l'ai jamais abandonnée. Mais je considère que l'habitude, à faire prendre aux journaux, de publier ces résumés eux-mêmes pour leurs propres travaux originaux est une première étape nécessaire. Lorsqu'elle sera prise, d'une façon générale, ce journal sera très facile à faire. Actuellement ce serait une entreprise colossale.

A M. Ceccherelli, je dirai que j'aime plus que toute autre la langue italienne qui est celle que je parle le mieux après la mienne et je le supplie de ne pas voir dans ce que je vais dire une pensée d'exclusion dont l'amour-propre national

italien pourrait se froisser. Mais il me semble que demander les résumés en trois langues c'est déjà bien assez. J'ose à peine espérer l'obtenir et plusieurs de nos collègues ont déjà émis la proposition de se contenter d'une seule langue en dehors de celle de l'auteur. Prescrire quatre langues, c'est rendre notre proposition presque inacceptable et si l'amour-propre de l'Espagne se met en jeu et que nous craignions de la froisser, — car sa langue est la seconde comme importance sur la surface du globe, — nous arriverions à cinq langues, c'est-à-dire à la Tour de Babel, et nous n'obtiendrions rien du tout. Je sais bien que l'italien a été adopté comme langue officielle depuis le Congrès de Rome, où on ne pouvait guère le lui refuser. Mais c'est une acquisition récente et je crois qu'il vaut mieux, dans l'intérêt du succès de la proposition, nous en tenir aux trois langues regardées comme officielles avant cette modification des habitudes internationales.

Maintenant, pour hâter l'adoption de ma proposition, qui n'est qu'une étape, ai-je dit, vers la création d'un journal international d'informations scientifiques, fait d'après ces résumés, à rédiger à l'usage exclusif des journaux médicaux, non du public, comme les feuilles quotidiennes des agences de presse politique, — je vais me rallier à la proposition émise tout à l'heure et j'accepte que, pour commencer, la publication des résumés à la fin des travaux originaux soit simplement recommandée et non déclarée obligatoire.

M. Neustätter : Je crois que si l'on demande, comme M. Ceccherelli, un résumé dans quatre langues on n'obtiendra rien. Il suffira de deux langues, celle de l'auteur et l'une des quatre langues, même si le travail est publié dans une de ces quatre langues.

M. Ascoli : Je préférerais cependant voir décider l'adoption obligatoire qu'un vœu qui risque de rester platonique. S'il n'y a pas d'obligation, personne ne fera rien. Tout au moins, les membres de l'Association internationale pourraient s'engager à donner cet exemple.

M. Bendersky désire vivement voir se réaliser la publication de l'organe international dont a parlé M. Blondel. En attendant, il se rallie à la proposition de M. Blondel.

M. Smith déclare qu'il a reçu mandat impératif de l'Association de la Presse médicale britannique de repousser la proposition si elle doit avoir un caractère obligatoire, les pro-

priétaires des journaux n'acceptant pas de se trouver contraints à faire des dépenses pour les traductions demandées.

Le projet de résolution de M. Blondel, avec le remplacement — accepté par lui — des mots: «Tous les journaux... adopteront» par ceux-ci «il est expressément recommandé à tous les journaux... d'adopter» est mis aux voix.

M. Ceccherelli maintient son amendement qui vise le remplacement des mots «Conclusions rédigées en français, anglais ou allemand...» par ceux-ci «Conclusions rédigées dans les quatre langues officiellement adoptées dans les Congrès internationaux».

L'amendement de M. Ceccherelli, mis aux voix, n'est pas adopté.

Le texte de la proposition de M. Blondel, avec la modification acceptée par lui, est mis aux voix et adopté à l'unanimité.

La séance est levée à six heures du soir.

Samedi le 28 Août.

SÉANCE DU MATIN

La séance est ouverte à 10 heures 1/2, sous la présidence de M. Dejace, vice-président.

Cette séance est consacrée à l'Assemblée générale de l'Association internationale de la Presse médicale. Elle est publique.

M. Blondel donne lecture du compte-rendu des deux réunions du Comité permanent, qui ont eu lieu depuis le dernier Congrès international (Lisbonne 1906):

Réunion du Comité permanent de l'Association internationale de la Presse Médicale à Londres (les 3 et 4 août 1907).

L'Allemagne était représentée par le professeur Posner, président, et le Dr. Félix Semon; l'Angleterre par MM. Wakeley, Dawson Williams et Creasy; la Belgique par le Dr. Dejace; la France par le Dr. Doléris et le Dr. Blondel, secrétaire général, etc. Les séances ont eu lieu dans le local de la *London medical Society* et au domicile particulier du Dr. Bland Sutton.

L'exposé de la situation particulière des diverses Associations nationales par leurs délégués a montré la grande vitalité de la plupart d'entre elles, — sauf pour l'Association italienne qui reste toujours divisée et virtuellement inexistante, et l'Association russe qui persiste à rester en dehors de tout groupement international, pour des raisons d'ordre général qui ne se sont pas modifiées.

Les comptes du trésorier n'ont pu être approuvés définitivement, un certain nombre de cotisations n'étant pas encore rentrées.

La première partie des discussions a porté sur l'extension toujours croissante de la Presse médicale gratuite et sur les moyens de défense à lui opposer. M. le président Posner a fait savoir que l'Association de la presse médicale allemande était parvenue à dresser une liste des auteurs à la solde des grandes maisons de droguerie, auteurs dont les

articles seront impitoyablement refusés désormais par les journaux affiliés à l'Association. Cette liste, qui comprend des auteurs allemands et étrangers, est déposée chez le président. Lorsqu'une maison de droguerie, en outre de sa publicité normale par clichés, demande à un journal l'insertion ou l'analyse d'un article de thérapeutique relatif à l'un de ses produits, le rédacteur en chef n'a qu'à consulter le Bureau de l'Association pour savoir si l'auteur de cet article figure sur cette liste confidentielle : il est, dès lors, fondé à refuser l'insertion de l'article. Ces articles refusés en Allemagne étant souvent proposés ensuite en France et en Angleterre, les directeurs des journaux de ces pays n'ont qu'à s'adresser au secrétaire de l'Association internationale pour être renseignés de suite.

Après une discussion à laquelle ont pris part MM. Doléris, Posner, Dejace et Blondel, l'ordre du jour suivant, rédigé en termes calculés pour éviter toute revendication judiciaire, a été voté :

Le Comité de l'Association internationale, en ce qui concerne les articles écrits par des médecins en faveur de produits patentés, invite les Associations nationales à échanger entre elles des informations quant au caractère de ces articles et à celui de leurs auteurs.

Le Comité, sur la proposition du professeur Posner, a examiné ensuite la question des annonces à refuser. En Allemagne, une entente existe entre tous les membres de l'Association, pour refuser l'insertion de certaines annonces visant des produits, des objets ou des publications d'un caractère jugé compromettant pour la dignité de la presse. Le Comité a émis le vœu suivant :

Le Comité de l'Association internationale invite toutes les Associations nationales à réaliser une entente au sujet des annonces qui pourront être refusées.

Le Bureau se tiendra à la disposition des secrétaires généraux, pour donner les indications nécessaires.

Le Comité a étudié ensuite les rapports de l'Association internationale avec les Congrès internationaux, généraux ou partiels ; M. Posner a annoncé que, pour le prochain Congrès international d'hygiène de Berlin, l'Association allemande avait obtenu du Comité d'organisation, que tous les avantages attribués aux membres du Congrès seraient accordés gratuitement aux seuls membres de l'Association internationale, sur simple demande accompagnée de leur carte spéciale. Une vaste salle, garnie de 68 sièges, bien éclairée et pourvue de tout le matériel nécessaire, leur serait réservée exclusivement.

M. Blondel a promis de s'entremettre pour obtenir les mêmes avantages du Comité du Congrès de Budapest.

M. Posner a proposé qu'il fût créé un Bureau permanent des Congrès internationaux qui permettrait d'assurer la con-

tinuité d'action entre les Comités organisateurs et d'obtenir de ceux-ci une uniformité de plan à laquelle ne songent pas assez les secrétaires généraux, souvent novices, des Congrès médicaux. Trop souvent, chaque Congrès s'organise suivant un plan nouveau et il en résulte des surprises, des froissements et des confusions. La laryngologie, par exemple, comme l'a fait observer M. Félix Semon, forme tantôt une section séparée, tantôt une sous-section ; l'art dentaire de même. Certains Congrès n'admettent pas les dentistes non médecins ; d'autres les admettent. Le choix des présidents d'honneur, des présidents de Comités est souvent fait à distance par le Comité central ou même par les gouvernements, sans consulter les personnalités compétentes des divers pays intéressés : de là des sources de froissements et l'occasion d'abstentions regrettables. Un Comité permanent, restant en fonctions entre les réunions internationales, pourrait, à titre consultatif, et sans altérer l'indépendance des Comités organisateurs, permettre d'éviter beaucoup de ces difficultés.

M. Smith a insisté sur la nécessité de ne confier l'organisation des Congrès qu'à des personnes expérimentées, ayant fait leurs preuves dans ce genre de travail, et non chaque fois à des personnalités nouvelles faisant leur apprentissage.

Le Comité a adopté le vœu suivant présenté par M. Dawson Williams :

Le Comité de l'A. I. P. M. estime qu'il est nécessaire d'établir une continuité entre les Congrès internationaux et il exprime le désir qu'il soit créé, à cet effet, un Bureau permanent. Ce Bureau comprendra les présidents et les secrétaires généraux des Comités nationaux du Congrès précédent, le Bureau du Congrès futur, et le président et le secrétaire général de l'Association internationale de la Presse médicale.

Enfin la résolution suivante a été prise par le Comité, sur la proposition de M. Dawson Williams, au sujet des droits d'auteur:

Le Comité de l'A. I. P. M., examinant la question des droits d'auteur, estime que l'auteur d'un article publié par un journal de médecine n'a pas le droit d'autoriser la reproduction de cet article, en tout ou en partie, sans avoir préalablement obtenu le consentement de l'éditeur ou du directeur du journal.

Cet article vise les citations faites abusivement par les prospectus et les réclames des maisons de droguerie, d'après les articles publiés par la presse médicale. L'auteur et l'éditeur, chacun séparément, peuvent donc interdire ces citations.

La prochaine réunion du Comité aura lieu à Berlin en avril 1908.

(Depuis lors, une entente est intervenue avec l'Association allemande et cette réunion a été reportée à Paris, en octobre 1908.)

Réunion du Comité permanent de l'Association internationale de la Presse médicale (Paris, le 3 octobre 1908).

La réunion annuelle du Comité permanent de l'Association de la Presse médicale a eu lieu à Paris, le 3 octobre 1908, à la Faculté de médecine.

Etaient présents : MM. POSNER, HIS et KUTNER, représentant l'Association de la presse allemande ; SPRIGGE, DAWSON-WILLIAMS et CREASY, représentant l'Association de la presse anglaise ; DEJACE et PÉCHÈRE, représentant l'Association belge ; TSCHERNING, représentant l'Association danoise ; NOGUEIRA, représentant l'Association espagnole ; LUCAS-CHAMPIONNIÈRE, BAUDOUIN et BLONDEL, représentant l'Association française ; DE ILLYÉS, représentant la presse hongroise ; le professeur CECCHERELLI, membre de l'ancienne Association italienne, assistait aux séances. L'Association de la presse portugaise, par l'organe de son président, le professeur BOMBARDA, s'était excusée.

I. — Au début de la séance, qui s'est ouverte à 9 h. 30 du matin, le Dr. BLONDEL, secrétaire général, a donné lecture d'un rapport sur le fonctionnement de l'Association internationale depuis la dernière réunion (Londres, 1907). Il a signalé la continuation de l'abstention de la presse médicale russe, des Associations américaines et de la presse médicale italienne, cette dernière Association paraissant dissoute. Une tentative de reconstitution vient d'être faite, à la dernière heure, par le professeur BOSSI, de Gênes. La presse médicale brésilienne et la presse japonaise préparent, en ce moment, la formation de deux Associations, qui adhéreront chacune à l'Association internationale. La presse médicale hongroise constitue une Association ayant pour président le professeur MICHEL DE LENHOSSÉK et comme secrétaire général le Dr. TIBÉRIUS DE GYŐRY : elle a envoyé comme représentant à la réunion de Paris, le Dr. DE ILLYÉS.

II. — Le trésorier, Dr. DAWSON-WILLIAMS, donne lecture de ses comptes. L'actif de l'Association s'élève à la somme de 963 francs. Les cotisations de l'Association espagnole et de l'Association danoise ne sont pas encore perçues.

III. — Les délégués nationaux rendent successivement compte du mouvement de leurs Associations respectives.

Allemagne. (M. le professeur POSNER.) — L'Association allemande continue activement la lutte pour l'épuration de la presse médicale et la mise à l'index des auteurs d'articles-réclame. Avec l'appui des fabricants, débordés par les offres de service de ces auteurs, une liste noire a pu être dressée, comprenant les noms des auteurs recevant habituellement un salaire pour la rédaction de ces articles. Mais il en est résulté que personne n'a plus voulu se charger d'écrire sur les produits nouveaux, et les fabricants ont protesté à leur tour. Une

enquête a été entreprise par le Dr. SCHWALBE auprès des principaux cliniciens et thérapeutes de l'Allemagne. Il en est résulté qu'en proportions à peu près égales, les uns reconnaissent qu'un physiologiste peut se laisser indemniser pour les frais de ses expériences par le fabricant qui en bénéficie, ainsi que le font les experts, les autres repoussent le principe de toute indemnité, comme portant atteinte à l'indépendance de l'auteur. L'Association de la presse médicale allemande a admis, comme mesure transactionnelle, que les frais stricts des expériences pourraient être remboursés à l'auteur.

M. HIS propose la nomination d'une commission de contrôle de la valeur des produits annoncés. Il rappelle que la presse allemande est parvenue récemment à faire exclure les annonces d'un produit nutritif, qui n'était qu'une véritable escroquerie. En Angleterre, le *Lancet* n'accepte les annonces que des produits contrôlés dans son laboratoire. C'est un service à rendre à la médecine tout entière, en même temps que la valeur de la publicité des journaux médicaux s'en trouve augmentée.

La Conférence décide que la question sera mise à l'ordre du jour de l'assemblée générale de Budapest comme touchant aux intérêts moraux de la presse médicale de tous les pays.

Angleterre. (M. CREASY.) — L'Association anglaise a présenté les résolutions acceptées par la Conférence de Londres de 1907 au vote du Comité moral (*Ethical Committee*) de la *British medical Association*, qui les a faites siennes et les a fait adopter par la réunion plénière de cette Association, avec une addition à la troisième résolution. (L'auteur d'un article ne peut autoriser une maison de commerce à s'en servir, sans avoir obtenu l'autorisation du rédacteur en chef ou de l'éditeur du journal.) «Le Comité moral de la *British medical Association* fera des démarches pour s'assurer que les auteurs eux-mêmes ne feront pas de publications nouvelles de ces articles ou des reproductions tirées à part sans l'autorisation du rédacteur en chef ou de l'éditeur.»

Belgique. (Dr. DEJACE.) — Les résolutions de la Conférence de Londres ont été votées par l'Association de la presse médicale belge après une discussion serrée, au sujet du droit reconnu à l'éditeur de s'opposer à la reproduction d'un article paru dans son journal. Que faire en cas de reproduction illicite, surtout à l'étranger? La législation belge ne protège le droit de reproduction que lorsqu'il s'applique aux œuvres littéraires ou artistiques et non à la presse scientifique.

Danemark. (Dr. TSCHERNING.) — L'Association danoise est en fonctionnement régulier. Rien à noter.

Espagne. (Dr. NOGUEIRA.) Explications relatives au retard du payement de la cotisation. — L'Association espagnole propose de recommander au Comité de l'Association internationale d'insister pour que les revues et journaux d'un prix

d'abonnement élevé acceptent l'échange avec les journaux d'un prix moindre, sur le pied du remboursement de la différence par ces derniers.

(M. Blondel fait observer que cette disposition figure dans les statuts de l'Association internationale, tels qu'ils ont été votés à Monaco et à Madrid, mais sans caractère obligatoire, la discussion ayant montré que l'obligation de l'échange, même dans ces conditions, ne ralliait pas la majorité des votes.)

L'Association espagnole demande en second lieu que l'Association internationale s'efforce d'obtenir des divers gouvernements, l'application des tarifs réduits de presse à la presse médicale.

France. — Après avoir rappelé la mort du regretté professeur Cornil et la part prise par celui-ci à la fondation de l'Association internationale, M. M. Baudouin signale, dans l'Association française, une tendance séparatiste qui cessera, pense-t-il, quand l'œuvre de l'Association internationale sera mieux connue. Là proposition allemande (liste confidentielle de mises à l'index) est difficilement applicable en France. Mais il est certain qu'il faut étudier un moyen de remédier aux abus signalés.

M. Lucas-Championnière parle de la situation de plus en plus difficile faite à la presse par les journaux gratuits de réclame.

M. Raoul Blondel annonce la création d'une Association des journalistes médicaux, dont l'admission dans l'Association internationale devra faire modifier la représentation de la France dans le Comité permanent. Plusieurs membres font observer qu'aucune demande d'admission n'a été formulée jusqu'ici par cette Association, dont les statuts devront, à ce moment, être examinés. Ce n'est que dans ce cas, et si cette Association est admise, que la question de la représentation proportionnelle se posera.

Hongrie. (M. de Illyés.) — L'Association hongroise, fondée depuis la dernière réunion, demande son admission dans l'Association internationale, dont elle déclare accepter les statuts.

L'admission est prononcée à l'unanimité.

IV. — Le secrétaire général met la réunion au courant de la publication de l'Annuaire de l'Association internationale. Celui-ci était prêt et composé dès 1906, et les bonnes feuilles en furent communiquées au Congrès de Lisbonne. Pour le tirage définitif, il fallut attendre le dénouement de la crise subie à ce moment par l'Association italienne, alors en voie de dissolution. Le secrétaire général de cette Association laissa sans réponse toutes les demandes de renseignements qui lui furent adressées, et pendant ce temps, l'imprimeur, ayant besoin de caractères, distribua sans autre avis la composition de la brochure. Celle-ci est donc à refaire en entier. Une

commission composée de MM. Baudouin et Blondel est chargée de pourvoir à cette nouvelle publication et de liquider les comptes de l'imprimeur.

V. — La Conférence procède à la préparation de l'Assemblée générale de Budapest, qui aura lieu en 1909 avant le Congrès international de Médecine, et à la fixation de son ordre du jour. D'ores et déjà y figureront la discussion et le vote des résolutions prises par les Conférences de Londres et de Paris, la lutte contre les articles-réclame et les journaux-réclame, le projet de M. Blondel (résumé ou sommaire détaillé des articles originaux, dans une des langues officielles, à publier à la fin de ces articles), la création d'un bureau permanent des Congrès internationaux, la proposition Dawson-Williams.

Sur la proposition de M. Posner, et après une discussion à laquelle prennent part MM. Lucas-Championnière, Blondel, Dejace, Kutner, il est décidé qu'à côté de l'Assemblée générale réservée aux adhérents de l'Association internationale, aura lieu une réunion publique à laquelle seront convoqués tous les membres de la presse médicale. La convocation sera faite d'une façon générale par la voie de la presse et non par convocations individuelles. A cette séance sera lu un rapport sur l'histoire et le but de l'Association internationale, rapport que la réunion confie à M. Dejace. A l'ordre du jour de cette réunion figurera également le rapport de M. Blondel, sur la question des résumés, qui est d'intérêt général.

Il est bien entendu que cette réunion publique ne devra qu'organiser des discussions et émettre des vœux, que l'Association internationale pourra étudier ensuite, mais qui ne l'engageront d'aucune manière.

Le secrétaire général s'efforcera, pour l'Assemblée générale de l'Association internationale, d'obtenir du Comité du Congrès de Budapest les avantages qui lui furent généreusement consentis par le Congrès de Lisbonne, à savoir la gratuité de l'inscription pour les membres déjà adhérents au Congrès de médecine, la disposition d'un local, la publication d'un compte rendu.

V. — Rapports de la presse médicale avec le Congrès international de médecine de Budapest.

M. Blondel fait connaître à la réunion qu'il est déjà en possession d'une lettre de M. de Grósz, secrétaire général de ce Congrès, qui l'assure de son entier concours et le consulte sur la question de la répartition des cartes de presse.

Pour l'organisation générale du service de la presse au Congrès, M. Blondel proposera à M. de Grósz l'acceptation d'un plan d'ensemble reproduisant les dispositions adoptées pour le Congrès de Paris, proposées de même aux Congrès de Madrid et de Lisbonne, et dont il rappelle les grandes lignes :

1° Salle exclusivement réservée à la presse ;

2° Envoi d'une circulaire aux auteurs des communications annoncées, les invitant à préparer un résumé de leur travail, tiré à un nombre suffisant d'exemplaires, et à déposer ceux-ci au Bureau de la presse dès l'ouverture du Congrès. Un service de dactylographie, d'autocopie, sera disposé dans un local voisin, pour les auteurs ayant négligé cette précaution. Un arrangement pourra être fait avec une imprimerie voisine ;

3° Dans chaque salle de séances des 21 sections, un secrétaire spécial sera chargé des rapports avec la presse, veillera à ce qu'au cours des discussions chaque orateur rédige aussitôt le texte de sa déclaration et communiquera le soir même l'ensemble de ces textes au Bureau de la presse ;

4° Participation des journalistes à toutes les fêtes, excursions et invitations du Congrès, à la distribution des rapports, ainsi qu'aux réductions de transport ;

5° Les cartes seront réparties par les soins du Bureau de l'Association internationale.

Relativement à ces cartes, la réunion décide que le chiffre en sera laissé à la discrétion du Congrès de Budapest et que la répartition en sera faite aux bureaux des diverses Associations selon la proportion admise pour la représentation de celles-ci au Comité permanent. Les journaux non adhérents à l'Association internationale devront s'adresser directement au Secrétariat général du Congrès.

Sur une question de M. Ceccherelli, qui demande si les rédacteurs des bulletins de sociétés savantes devront être considérés comme journalistes, la réunion, constatant que les statuts sont muets sur ce point, décide de proposer en exemple aux diverses associations, le texte de l'article 2 des statuts de la presse médicale belge, qui déclare que «les rédacteurs de ces Bulletins ne sont pas assimilables aux journalistes professionnels».

VI. — L'ordre du jour appelle la suite de la discussion sur les articles-réclame et la mise à l'index de leurs signataires habituels.

M. His expose un projet de création d'une commission de surveillance des produits annoncés. M. Dejace opine pour l'établissement d'une liste des auteurs de ces articles. M. Blondel fait remarquer que cette liste risque de faire naître des actions judiciaires en dommages-intérêts. M. Baudouin est partisan de la commission proposée par M. His. On y introduirait des représentants des associations de presse, des syndicats de pharmaciens et de fabricants de produits, des membres de la commission académique des remèdes secrets, et des juristes. La surveillance devrait s'exercer, non seulement sur les articles-réclame, mais aussi sur les annonces.

M. Blondel approuve le projet de M. Baudouin. La question de la surveillance des annonces lui paraît non moins importante. Il existe dans des journaux étrangers des annonces

de brochures et d'appareils malthusiens que la dignité de la presse médicale devrait faire exclure d'office. En France même, où l'on préconise trop largement, en matière d'annonces, la théorie du «mur» irresponsable, un projet de loi vient d'être déposé par M. Reinach, qui réclame l'interdiction des annonces de sages-femmes promettant la guérison des «retards» ou de produits pharmaceutiques visant le même résultat. La presse médicale devrait s'associer à cette campagne et au besoin prendre les devants.

M. Lucas-Championnière recommande une grande prudence dans l'organisation de ces ligues de défense, en particulier pour la mise à l'index, la loi punissant les coalitions organisées contre des commerçants pris en particulier.

La réunion émet un vœu en faveur de la proposition de M. His et d'une proposition de M. Blondel demandant qu'une consultation juridique soit sollicitée sur les moyens légaux permettant d'organiser l'épuration des annonces.

M. Posner présente une proposition visant le fait de la publication d'un même travail par son auteur dans plusieurs journaux à la fois sans que ceux-ci soient prévenus de cette simultanéité. Il en résulte un vrai préjudice pour la presse, des complications pour la bibliographie et des difficultés pour l'établissement de la priorité en matière scientifique.

M. Blondel rappelle la motion votée par la conférence de Berne, qui oblige tout auteur à déclarer si l'article qu'il apporte est inédit ou non.

La question sera mise à l'ordre du jour de l'Assemblée générale de Budapest, et fera l'objet d'un rapport dont seront chargés MM. Posner et Schwalbe.

M. Blondel développe sa proposition relative aux résumés ou sommaires détaillés des articles originaux, dont ceux-ci devront toujours être accompagnés, sommaires rédigés dans une des langues de l'Association. Ce travail, qui coûterait peu à l'auteur, faciliterait singulièrement la besogne des journalistes chargés d'analyser ces articles et rendrait service aux savants écrivant dans certaines langues peu répandues. Ce système est adopté déjà avec profit par plusieurs publications scandinaves. M. Blondel voudrait voir cette habitude se généraliser et espère même, dans l'avenir, voir se créer une publication du genre de celles des agences d'informations politiques, publication envoyée aux seuls journaux et réunissant tous ces résumés pour la plus grande facilité du travail de la presse et de la bibliographie.

M. Baudouin demande que cette mesure soit proposée d'abord aux revues spéciales, les frais devant être beaucoup plus considérables pour les journaux de médecine générale.

La question sera mise à l'ordre du jour de l'Assemblée de Budapest et fera l'objet d'un rapport dont on est chargé M. Blondel.

Le Secrétaire général consulte la réunion sur la procédure à adopter pour les journaux demandant à être affiliés à l'Association internationale et appartenant à un pays où n'existe pas encore d'association nationale.

En raison des difficultés pratiques que présenteraient ces admissions isolées (pour la question de la cotisation, entre autres), la réunion décide, sur la proposition de M. Baudouin, que les auteurs de ces demandes seront invités à s'affilier à une association d'un pays voisin, — si ses statuts permettent l'admission de membres étrangers — jusqu'à ce qu'une association nationale soit constituée dans le leur.

M. Le Cavelier (de Montréal, Canada) parle de l'importance de la Presse médicale canadienne, pour répandre les connaissances scientifiques des grandes écoles européennes et renseigner les 3000 confrères canadiens. Il rappelle que les six revues de Médecine nationales, dont trois publiées en français et trois en anglais, sont ignorées de beaucoup de rapporteurs sur les questions scientifiques et que souvent ils y trouveraient une documentation des plus complètes et des plus précieuses. En échange leurs rédacteurs présenteraient avec plaisir des résumés des rapports qui seraient lus avec plus d'intérêt par leurs nationaux. Il demande que la presse canadienne soit donc affiliée à l'association internationale et entretienne avec la presse européenne des rapports plus fréquents. Il attire l'attention des Membres du Congrès sur la presse médicale gratuite qui est de nature à nuire aux revues médicales scientifiques en publiant des observations pseudo-scientifiques. Pour élever le niveau de la moralité de la presse médicale, l'Association internationale peut intervenir de façon très heureuse et concourir au développement national de la littérature médicale de chaque nation.

M. Blondel : L'Association internationale est, avant tout, un groupement d'associations nationales. M. Le Cavelier devrait chercher à amener ses confrères à constituer une Association de la presse médicale canadienne, que nous verrions avec plaisir se joindre à nous.

M. Quevedo (de Mexico): Comme délégué du Gouvernement mexicain et ancien journaliste médical à Mexico, je propose de changer le procédé pour faire entrer la presse médicale du Mexique et des autres pays latino-américains dans l'Association internationale. Au lieu de Statuts pour former

des Associations de presse dans chaque pays, il conviendrait d'adresser une circulaire à chaque éditeur, lui exposant les avantages qu'ils ont à appartenir à l'Association internationale. Je suis certain que par ce moyen on gagnerait beaucoup d'adhésions qui ne peuvent pas se formuler par suite des difficultés qu'il y a à constituer des associations véritables de presse médicale dans chaque pays.

M. Blondel : Les adhésions d'associations sont toujours préférables aux adhésions isolées, qui ne donnent pas à leurs titulaires une très grande force et qui compliquent beaucoup l'envoi des circulaires de l'Association. M. Quevedo, comme M. Le Cavelier, serait le bienvenu s'il aidait à provoquer la formation d'une Association mexicaine. Néanmoins, les adhésions isolées sont toujours examinées avec soin par le Bureau qui, statutairement, peut seul les accepter.

M. Quevedo : Je propose donc la modification suivante au règlement en ce qui se rapporte aux adhésions : «En présence des difficultés rencontrées parfois pour constituer des associations de la presse dans plusieurs pays, il y aurait lieu de faire une large part aux adhésions individuelles exprimées par les éditeurs ou par les directeurs des journaux. Ce serait le Bureau qui déciderait dans chaque cas, après un examen sommaire des conditions du journal, s'il peut être admis dans l'Association internationale». Les adhésions individuelles seraient nombreuses dans l'Amérique latine. Elles seraient facilitées par une circulaire imprimée adressée par le Bureau aux éditeurs des journaux.

M. Wicherkiewicz (de Cracovie) : M. le Président me donnant la parole, j'en profite, quoique je n'aie pas beaucoup à vous dire.

L'Association de la presse polonaise vient de se former et c'est dans le plus prochain délai que nous allons faire nos démarches pour nous associer à l'œuvre de l'Association internationale elle-même. J'ajouterai pourtant que la presse polonaise, ainsi que celle des Tchèques, que j'ai l'honneur de représenter ici, sont des plus anciennes et qu'elle se développent de plus en plus, même pour les spécialités. Nous avons déjà un bon nombre de journaux médicaux de toute espèce.

M. Comanos-Pacha : Il n'y a pas longtemps qu'il existe en Egypte un Journal de médecine sous le titre : *La Presse mé-*

dicale d'Egypte, qui se publie au Caire en langue française. Il compte à peine six mois d'existence. J'ai donc l'honneur de présenter ce journal et de prier l'honorable Association internationale de la presse de vouloir bien nous accepter comme le membre le plus jeune de l'Association.

M. Smith fait un exposé de la situation de l'Association de la presse médicale anglaise, qui est très florissante et très puissante. Elle ne comprend que trois journaux, mais parfaitement unis, et l'Association, par ses motions, concertées avec soin, a joué un rôle important dans le mouvement international.

M. Dejace expose la situation de l'Association de la presse médicale belge.

M. Posner, chargé du rapport sur l'Association de la presse médicale de langue allemande, est absent, retenu par la maladie.

M. Jaffé (Hambourg): Notre Association a établi une liste noire des auteurs convaincus de vendre leur plume pour la publication d'articles-réclame. Cette méthode a donné les meilleurs résultats et nous serions heureux de voir les éditeurs et les journalistes des autres pays exercer un semblable contrôle sur les articles qui paraissent dans leurs colonnes.

M. Henri Grün (Vienne): Je regrette que les représentants de la Presse médicale allemande, particulièrement ceux qui la dirigent, ne soient pas présents, car je veux vous expliquer, au point de vue des auteurs autrichiens, que quelques rédacteurs de cette presse, par suite de certaines préventions, redoutent d'entrer dans la presse médicale allemande, et que d'autres, qui en sont déjà membres, n'en reçoivent que des restrictions et pas d'avantages. De plus, dans la définition de l'article thérapeutique écrit par les médecins praticiens ordinaires, on est trop radical, et on fait, par contre, trop de cas de ceux des auteurs plus importants, en situation officielle. Je me réserve, dans la question des réclames, de compléter l'explication de cette pensée, à la séance de cet après-midi.

M. Armit expose que les deux principaux journaux médicaux anglais, le *Lancet* et le *British Medical Journal* exercent un contrôle sérieux sur tous les articles et sur toutes les annonces qui leur parviennent. La question de savoir si

l'auteur d'un article écrit impartialement, peut légitimement recevoir une indemnité pour ses frais, n'a pas encore été étudiée par eux, car elle est extrêmement délicate et réclame beaucoup de circonspection.

M. Grünfeld (Odessa): Je voudrais dire un mot de ce qui se passe en Russie, bien que je ne parle ici ni comme délégué de notre Gouvernement ni comme délégué de l'Association de la presse médicale russe, car il n'existe point chez nous, jusqu'ici, d'organisation de ce genre. Le contrôle des personnes, tel que l'a exposé M. Jaffé, ne présente rien d'analogue. Mais il existe un contrôle des annonces, en ce sens que des comités créés dans chaque département et composés de personnes officielles compétentes, font l'analyse de tous les produits que l'on se propose de lancer dans le commerce et de faire connaître par la voie des annonces. Ce n'est qu'avec la permission de ces Comités qu'un produit peut être annoncé. Il serait à souhaiter qu'un contrôle semblable fût exercé dans tous les pays.

Pour ce qui regarde la presse médicale russe, dont je déplore la non affiliation à l'Association internationale, trop de nos journaux publient des articles traduits de journaux étrangers sans demander l'autorisation de l'auteur. Il est vrai que notre littérature agit souvent de même. En ce qui me concerne, mon journal ne publie exclusivement que des articles originaux.

M. Lucas-Championnière parle de l'Association de la presse médicale française, très prospère, qui a joint à son œuvre professionnelle l'organisation d'œuvres d'assistance, non seulement pour ses membres, mais pour ceux de toute la profession médicale.

M. Blondel, à la demande de M. Lucas-Championnière, complète l'exposé de celui-ci et signale l'action de la presse médicale française dans l'organisation des œuvres de secours immédiat aux infortunes médicales et d'assistance par le travail aux veuves des médecins, dont le promoteur fut le secrétaire général de l'Association française, le Dr. Granjux. Ces œuvres, outre leur intérêt philanthropique, ont donné à l'Association de la presse médicale, en France, une situation très favorable, en lui méritant la considération et la reconnaissance du corps médical tout entier.

M. Ceccherelli (Parme) : La presse médicale italienne a pris une part active à l'organisation de l'Association de la presse internationale et à sa création. Plus tard, la presse italienne a eu des crises, dues peut-être à l'introduction des journalistes professionnels parmi nous, qui sommes seulement des hommes de science, utilisant la presse pour la propagation de la vérité scientifique. Maintenant la crise touche à sa fin. Dans une réunion récente on a délégué trois membres pour représenter les journaux italiens à ce Congrès et on a averti tous les journaux médicaux italiens de la décision prise. Au mois d'octobre, on se réunira de nouveau pour la constitution de la Société, qui sera une section de la grande Association de la presse italienne, mais qui s'associera tout de suite à l'Association internationale de la presse médicale.

M. Burger (Amsterdam), président de l'Association néerlandaise de la presse médicale, a adressé le compte-rendu suivant de la situation morale de l'Association.

La Société néerlandaise de la presse médicale s'est occupée, l'année 1908, de la question des annonces dans les journaux médicaux.

Le principe est unanimement adopté que les annonces de charlatans doivent être refusées énergiquement par tout journal de médecine et de pharmacie. De plus, nous croyons que les annonces de l'industrie pharmaceutique ont souvent une ressemblance trop grande avec les annonces des charlatans. On y trouve bien des superlatifs, des guérisons garanties, des recommandations scandaleuses, par exemple, une cure ou un médicament indiqués comme spécifiques contre une douzaine de maladies à la fois. Le *Nederlandsch Tydschrift voor Geneeskunde,* journal appartenant à une Société de médecins, a résolu de refuser toute annonce de la sorte. Il adresse aux fournisseurs de telles annonces la circulaire ci-jointe, les priant de vouloir bien supprimer les recommandations injustifiées et exagérées. Elle demande même d'exclure des annonces les indications et la posologie des médicaments annoncés. Le résultat a été une perte assez considérable sur ces annonces.

La rédaction du journal a posé alors la question devant l'Association néerlandaise de la presse médicale, qui s'en occupe actuellement. Il y a là de grandes difficultés à résoudre,

puisque les journaux, pour la plupart, sont la propriété d'éditeurs, les rédactions ne possédant aucun pouvoir en matière d'annonces.

Circulaire envoyée aux annonciers par la rédaction du Nederlandsch Tijdschrift voor Geneeskunde.

La rédaction du *Nederland Tijdschrift voor Geneeskunde* se permet de soumettre les réflexions suivantes à la bienveillante attention de ses honorés annonciers.

Depuis ses débuts, notre journal, outre l'avancement de la science médicale et les intérêts de la profession médicale, s'est aussi constamment occupé des questions de publicité. Depuis bien des années, nous avons énergiquement pris parti contre le charlatanisme.

Dans cette lutte, la presse politique ne nous a pas épargné l'accusation de donner l'hospitalité à d'innombrables réclames de charlatans. Cette accusation est injustifiée, car nous rejetons toujours en principe les annonces trompeuses ou de source impure. Mais, en revanche, nous acceptons volontiers les annonces de bonne foi de l'industrie pharmaceutique.

Nous nous permettons donc ici d'en appeler aux bons sentiments de nos honorés annonciers, en même temps que nous leur demandons de nous faciliter la lutte contre le charlatanisme en supprimant de leurs annonces ce qui pourrait avoir l'apparence charlatanesque. Par exemple, nous ne voudrions pas admettre dans notre publicité des recommandations comme «la meilleure préparation au monde, avec suites remarquables, effet assuré, et autres assertions semblables, de même que les indications et le mode d'emploi ni la dose». Nous vous remercions à l'avance pour votre aimable concours en cette circonstance.

M. Blondel : Nous ne pouvons que féliciter M. Burger de sa très louable initiative. La solution qu'il a adoptée, si courageuse, est aussi la meilleure au point de vue moral. Le fait qu'il a rendu l'Association hollandaise juge de la question et a cherché à obtenir son appui nous indique la vraie voie à suivre. Seule, la force donnée à une décision par son adoption par les associations de presse médicale, nous permettra d'obtenir cette moralisation de la profession qui représente le but le plus élevé que nous puissions nous proposer.

M. Recasens (Madrid) fournit des renseignements sur la situation de l'Association de la presse espagnole.

Le Président donne lecture d'une note envoyée par M. Hanssen (de Christiania) sur la situation de l'Association de la presse médicale norvégienne.

M. Blondel annonce que l'Annuaire général de l'Association internationale sera publié aussitôt que l'Association italienne sera réorganisée.

M. Neustätter propose que les membres de l'Association fassent figurer, en tête de leurs journaux et de leurs tirages à part, la mention «*Journal affilié à l'Association internationale de la Presse médicale*». Il demande, en outre, que le Bureau permanent prête son assistance aux rédactions des journaux pour la traduction des résumés qui ont été «recommandés» au cours de la séance d'hier.

Cette intervention remettant en cause la question qui a fait l'objet de la précédente séance, le Président déclare suspendue la séance de l'Association internationale de la presse médicale et rouvre la discussion sur le rapport de M. Blondel.

M. Neustätter demande qu'il ne soit pas fait mention de «langues officielles», pour la rédaction de ces résumés, mais qu'on demande seulement qu'à la suite du résumé original de l'auteur, il en soit publié au moins un, dans une autre langue communément employée, cette langue devant être le plus souvent, dans la pratique, le français.

M. Blondel déclare que pour ne rien laisser subsister dans sa rédaction qui puisse choquer les représentants de l'Italie, il accepterait que, dans sa motion, les mots «langues officielles» fussent remplacés par «langues communément employées dans les rapports internationaux».

M. Wicherkiewicz : En principe, je suis partisan de la proposition de M. Blondel, mais je ne me fais pas d'illusions. Il sera bien difficile de réaliser cette proposition, tant qu'un bureau bien organisé ne pourra pas se charger de faire les traductions des résumés dans les différentes langues, moyennant un certain prix payé par les auteurs ou les rédactions des journaux.

Mon idéal serait que ce bureau bien organisé se chargeât non seulement de faire la traduction des résumés mais encore une traduction des travaux les plus importants, un résumé ne faisant ordinairement pas suffisamment connaître la pensée de l'auteur. Il m'arrive souvent qu'on me prie d'envoyer un tirage à part d'un article publié en polonais pour le faire traduire, le résumé de cet article, fait dans une des langues usuelles et publié dans une Revue quelconque, ne suffisant

pas à l'auteur de ce travail. Le comité médical slave créé lors du Congrès international de Médecine de Paris, s'est donné, sur ma proposition, la tâche de créer une *Revue médicale slave* donnant des résumés de tous les travaux slaves dans les trois langues officielles des congrès internationaux. Si cette idée était suivie et réalisée par les autres nations, par exemple par les Suédois, les Danois et les Norvégiens d'une part, les Espagnols, les Italiens et les Portugais d'autre part, la publicité du monde savant médical y gagnerait considérablement. Pour le moment, nous n'en sommes pas encore là, et, comme premier pas pour atteindre ce but, je trouve la proposition de M. Blondel tout à fait à propos.

M. Jules Donáth (Budapest): Je voudrais attirer l'attention sur l'usage adopté dans le périodique trimestriel *Epilepsia*, fondé par moi et le Dr. Muskem à Amsterdam, et dont je suis le rédacteur gérant actuel, usage qui consiste en ceci que chaque article original, publié dans l'une des trois langues: français, anglais et allemand, est suivi d'un résumé dans une des deux autres langues. A l'avenir nous avons l'intention d'adopter aussi l'italien.

M. Recasens (de Madrid) réclame en faveur de l'espagnol, qui est la langue non seulement de l'Espagne, mais de l'Amérique centrale et méridionale.

L'Assemblée, consultée, décide de s'en tenir à la motion de M. Blondel et au principe de la publication des résumés, aussi nombreux que possible, dans les langues autres que celle de l'original.

La séance est levée à midi.

SÉANCE DE L'APRÈS-MIDI

La séance de l'après-midi a été précédée d'une courte réunion du *Comité permanent de l'Association internationale*, qui a procédé au renouvellement de son Bureau.

M. Lucas-Championnière (Paris) a été élu président de l'Association, jusqu'au prochain Congrès y compris, en remplacement de M. Posner, dont les pouvoirs étaient expirés.

M. Dejace (Liège) a été réélu vice-président et M. de Lenhossék (Budapest) élu vice-président en remplacement de M. Bombarda (Lisbonne). Le secrétaire général (Dr. Blondel)

et le trésorier (Dr. Dawson Williams) ont été réélus par acclamation.

Le trésorier fait approuver ses comptes. Il a reçu les cotisations intégrales de l'Allemagne, de la France, de l'Angleterre, de la Hollande, du Portugal et de la Norvège. Pour les autres, il a à enregistrer certains retards. L'encaisse actuelle est de 1002 francs.

* * *

La 2e séance de l'Association internationale est ouverte à 2 heures ½ sous la présidence de M. Dejace, vice-président.

Les propositions du Comité permanent pour le renouvellement du Bureau de l'Association sont soumises à l'Assemblée et approuvées à l'unanimité.

MM. Lucas-Championnière, Dejace, de Lenhossék et Blondel remercient l'assistance. *(Applaudissements.)*

Sur la proposition de M. Neustätter, appuyée par M. Blondel, l'Association décerne par acclamation au professeur Posner, président sortant, que la maladie a empêché de présider le présent Congrès, le titre de président d'honneur. *(Applaudissements.)*

L'assemblée décide que le IVe Congrès international de Presse médicale et la prochaine réunion plénière de l'Association internationale auront lieu en même temps que le futur Congrès international des Sciences médicales, c'est-à-dire à Londres, en 1913.

Le Président déclare close la réunion plénière de *l'Association internationale* et ouvre la quatrième séance du *Congrès international de presse médicale.*

* * *

L'ordre de jour appelle la suite de la discussion sur les articles-réclame.

M. Benderski (Kiew): Jusqu'ici, nous sommes restés dans la théorie : il importe que nous aboutissions à un résultat pratique, par exemple, la nomination d'une Commission de presse qui définisse les droits des auteurs.

M. Grün : Il faut une règle absolue et ne pas se contenter de sévir sur les petits, quand on laisse des professeurs écrire eux-même des articles louangeurs aussi répréhensibles que les vulgaires articles-réclame.

M. Kutner (Berlin): Nous ne pouvons pas espérer empêcher tous les abus; mais nous devons chercher le moyen le plus efficace possible.

M. Jaffé est d'accord avec la proposition anglaise, mais il pense qu'elle n'est pas applicable en Allemagne où la législation ne s'y prête pas. Du moment qu'on cite la source d'un article, il est loisible de le reproduire pour n'importe quel usage.

M. Neustätter: Il est difficile de nous entendre sans un texte précis. Nous ne sommes même pas d'accord sur le caractère d'un article-réclame. Lorsque M. Schwalbe a organisé, au nom de l'Association de la presse médicale allemande, un referendum sur l'appréciation à formuler quant aux médecins qui acceptent un salaire pour publier des articles sur de nouveaux médicaments, il s'est trouvé d'accord avec les fabricants eux-mêmes. Il est nécessaire qu'un rapport d'ensemble soit préparé sur cette question grave et difficile, et soumis à notre prochaine réunion. Du moins, en Allemagne, nous avons déjà une solution: c'est la mise à l'index des auteurs habituels de ces articles, c'est-à-dire la liste noire des professionnels de la réclame.

M Lucas-Championnière: J'approuve complètement la motion de M. Smith. Je crains que le souhait exprimé si justement par les journaux anglais ne reste très platonique. En tout cas, nous ne pouvons que le trouver très généreux, bien que la loi ne nous donne aucun moyen pratique pour nous défendre. J'ajoute, en ce qui concerne la proposition de M. Neustätter, que j'approuve la formation d'une commission qui, au Congrès prochain, pourra faire un rapport sur le sujet.

M. Bossi (Gênes): Je m'associe à la proposition du représentant anglais pour faire de suite quelque chose de positif. Attendre la préparation d'un rapport ce serait reculer trop notre décision sur une question qui nous presse et qui est de première importance. Ceci dit au point de vue général, je profiterai de cette discussion pour soulever une question collatérale, relative à la réclame la plus grave. C'est la réclame en faveur de l'avortement criminel. L'avortement criminel augmente dans chaque nation d'une façon inquiétante, je dirai même terrible. Tous les gynécologues sont d'accord sur ce point.

Il faut que toutes les forces sociales s'assistent dans cette lutte nécessaire, et je pense que le Congrès de la presse médicale pourrait nous aider en émettant un vœu dans ce sens.

M. Dejace fait remarquer à l'orateur que cette question sort des limites du débat et concerne plutôt la presse politique.

M. Bossi insiste et formule le vœu suivant: «*Les membres du Congrès international de la Presse médicale, vivement préoccupés de l'augmentation continuelle de l'avortement criminel et de ses conséquences individuelles et sociales, déclarent unir leurs voeux à ceux de la Société obstétricale de France pour inviter les dirigeants de la presse politique à refuser toute réclame qui, même indirectement, se rapporterait à l'avortement criminel*».

M. Dejace: M. Smith demande-t-il que le Congrès émette un vote formel sur la proposition formulée par l'Association de la presse médicale britannique?

M. Smith: Je demande que le Congrès accepte ou repousse notre proposition, à savoir qu'«*il est du devoir des éditeurs, propriétaires et rédacteurs de journaux, d'organiser une entente pour empêcher la publication d'articles écrits dans un but de réclame illégitime*». C'est pour nous tous une question d'honneur professionnel.

M. Jaffé maintient qu'en Allemagne, c'est à la fois inutile et impossible.

M. Neustätter pense comme M. Jaffé. Si un médecin écrit un article-réclame, on peut le poursuivre. Donc le vœu est superflu.

M. Dejace: Il y a en effet, en Allemagne, des tribunaux d'honneur pour les médecins. Mais ce n'est pas le cas ailleurs.

M. Lucas-Championnière: Ce n'est pas une raison parce qu'il existe une protection en Allemagne pour qu'on ne tente rien dans les autres pays. Les Allemands peuvent approuver ce texte puisqu'il s'agit d'une chose qui existe déjà chez eux. Ils peuvent également s'associer à un effort d'ensemble, que nous voulons tenter pour la généralité de la profession.

M. Kutner approuve complètement M. Championnière. Si un pays est protégé, il lui faut souhaiter le même avantage à ses voisins.

M. Blondel: Je suis cette discussion depuis ses débuts avec un profond intérêt et j'avoue que je ne comprends plus

du tout où nous allons à l'heure actuelle. La question est pourtant bien simple, à mon avis. Il y a deux formes d'articles-réclame: 1° Celui qui est écrit comme tel et que l'entente entre éditeurs, entre membres de l'Association internationale surtout, permettra de supprimer quand on le voudra: c'est en réalité une lutte à entreprendre contre les exigences des annonciers, et il importe qu'elle soit faite par une entente commune, sous peine de laisser celui d'entre nous qui l'entreprendrait seul, expier sa courageuse initiative. 2° L'article écrit de bonne foi, par un auteur remboursé ou non de ses frais, — ceci est une question à examiner à part, — et dont une maison de commence se sert abusivement comme réclame, en le citant, en tout ou en partie, dans ses prospectus. Pour celui-ci, il doit suffire d'appliquer les lois en vigueur contre la reproduction des articles sans le consentement des auteurs, ou, dans les pays où ces lois sont insuffisantes, de provoquer une entente des éditeurs pour refuser, par exemple, les annonces des maisons qui ont procédé de la sorte. Voilà, selon moi, en quels termes la question doit être posée si nous voulons sortir des discussions stériles.

M. Benderski : On pourrait constituer un Comité d'honneur international qui déciderait si un article constitue une réclame.

M. Wohlgemuth : Si un tel article est reconnu comme réclame, le nom de l'auteur devrait être mis à l'index dans les journaux de l'Association.

M. Blondel : Tout cela est parfaitement irréalisable. Vous aboutiriez plus sûrement, je crois, en vous maintenant dans les termes de la question, tels que je viens de les poser.

M. Smith : Je n'insiste pas sur ma proposition et j'accepte qu'elle soit soumise à notre prochaine réunion.

M. Blondel : Mais n'oubliez pas que celle-ci n'aura probablement pas lieu avant quatre ans et que la question est de celles que l'honneur professionnel nous interdit de différer. Je propose donc, pour amorcer la lutte nécessaire et puisque l'Association britannique retire sa motion, de soumettre au Congrès le double vœu suivant:

«1° *Les articles écrits dans un but de réclame ne seront pas acceptés par les journaux affiliés à l'Association internationale.*

2° *La reproduction, dans un but de réclame, d'articles originaux parus dans les journaux affiliés à l'Association est interdite.»*

M. Neustätter : Il faudrait d'abord définir ce que vous appelez un «article écrit dans un but de réclame», et dire ce qui est exactement interdit sur ce point par l'honneur professionnel.

M. Blondel : Je m'étonne, je l'avoue, de la résistance de nos confrères allemands à nous laisser aboutir sur cette grave question. Elle les préoccupe cependant, puisqu'ils sont allés jusqu'à se défendre par l'établissement d'une liste noire. Il est permis aux pays qui, pour une raison ou pour une autre, — ou simplement parce que les lois ne permettent pas les listes de proscription, comme en France, — de chercher à se défendre par d'autres moyens. En somme, c'est d'Allemagne, puis qu'il faut préciser, que nous viennent le plus grand nombre de ces articles, parce que l'industrie chimique y est plus florissante qu'en aucun autre pays. Je prie nos collègues allemands, qui ont su se défendre par un procédé tout spécial, de ne pas retarder davantage l'adoption de mesures de protection hors de chez eux, par des discussions philosophiques sur des points qui sont parfaitement clairs pour nous tous, car nous savons très bien ce que c'est qu'une réclame et nous pensons tous qu'un médecin honnête ne doit pas lui accorder le crédit de sa signature.

M. Dejace, président : Je mets aux voix la clôture de la discussion. (*Adopté.*)

Je mets aux voix la proposition de vœu de M. Blondel. (*Adopté.*)

Je mets aux voix la proposition de M. Neustätter visant la désignation d'une Commission internationale chargée de préparer une étude d'ensemble sur cette question, et en particulier, de définir l'article-réclame. Ce rapport pourrait être préparé par le Comité permanent, lequel s'adjoindra un membre par pays. (*Adopté.*)

M. Bossi réclame l'adjonction de son vœu relatif à la publicité relative aux agents d'avortement. *(Adopté.)*

M. Neustätter : Je propose que chaque Association fasse connaître au Bureau la liste des auteurs de son pays qui se livrent à l'industrie des articles-réclame. *(Adopté.)*

4e QUESTION

UNIFICATION DE LA TERMINOLOGIE MÉDICALE

M. Blondel : L'heure avancée ne nous permet plus de traiter avec fruit cette question très importante. Il y a là une réforme qui s'impose. La presse médicale est la première à souffrir du chaos actuel de notre terminologie, qui, selon les pays, donne au même syndrôme, au même réactif, etc. plusieurs noms différents. C'est donc à l'Association internationale que revient de droit l'initiative d'une réforme aussi urgente, qui, une fois adoptée dans les journaux, passera tout naturellement dans la littérature. Je propose de laisser au Bureau le soin de désigner une Commission de spécialistes qui fournira à notre prochaine réunion un rapport étudié sur cette question. (*Adopté.*)

M. de Győry (Budapest): Je demande que dans cette Commission figure quelque personnalité compétente sur l'histoire de la Médecine, M. le prof. Blanchard, par exemple. En tous cas, il serait désirable que les noms historiques ne soient pas supprimés.

M. Blondel : Je comprends très bien le sentiment qui guide M. de Győry. Mais je lui ferai observer que c'est précisément la méthode historique qui nous a conduits à la confusion où nous sommes, car il peut y avoir dans chaque pays un nom historique différent pour la même maladie ou le même symptôme. Doit-on dire maladie de Graves, ou maladie de Basedow? C'est cela qu'il s'agit de régler par une entente internationale. Ceci dit, je me rallie volontiers à sa proposition quant à l'adjonction d'un historien de la médecine à la Commission.

5e QUESTION

UNIFICATION DES TABLES DE MATIÈRES

M. Blondel : Pour les mêmes raisons que tout à l'heure, je propose que la question soit soumise à l'étude d'une Commission spéciale. (*Adopté.*)

6e QUESTION

PUBLICATION SIMULTANÉE D'ARTICLES ORIGINAUX DANS DES JOURNAUX DE DIFFÉRENTES LANGUES

M. Blondel : MM. Schwalbe et Posner devaient nous donner sur cette question, qui est à notre ordre du jour depuis notre réunion de Berne en 1905, un rapport qu'ils n'ont pu nous faire parvenir à temps, M. Posner étant souffrant. Mais M. Burger, sur ce sujet inscrit à notre programme, nous a adressé une communication dont voici le texte :

M. Burger (Amsterdam) : Me voyant au dernier moment, et à mon grand regret, dans l'impossibilité d'assister au Congrès de la presse médicale, je prends la liberté de soumettre à l'assemblée quelques remarques relatives au point dont traite le rapport de MM. les professeurs Posner et Schwalbe, remarques que j'aurais volontiers défendues personnellement devant l'Association.

Les conclusions des deux rapporteurs ne me sont pas douteuses, vu l'article publié, il y a un an, par le prof. Schwalbe (de Berlin) dans la *Deutsche medizinische Wochenschrift.*

Je laisse volontiers à Messieurs les rapporteurs le soin d'exposer les objections contre la publication du même article dans des journaux ou des pays différents. Qu'il me soit cependant permis d'attirer l'attention sur la position exceptionnelle, relativement à cette question, où se trouvent les pays dont la langue n'est pas répandue. En effet, il est superflu et par conséquent il n'est pas désirable de publier en français, en allemand et en anglais le même article, car on a le droit de supposer que les médecins hommes de science possèdent suffisamment ces langues pour comprendre un article ayant rapport à une question médicale. Ceci n'est pas le cas pour les langues moins répandues. Un article en danois, en polonais, en roumain, en grec, en hollandais n'est compris que d'un cercle très restreint de lecteurs. Il est vrai que la grande presse médicale donne en partie des extraits de ces articles, néanmoins la grande majorité des intéressés ne peuveut prendre connaissance de l'original.

Les auteurs danois, suédois, hongrois, hollandais sont donc forcés de publier leurs recherches dans l'une des trois langues mondiales.

Cela n'empêche pas que des considérations nationales leur font un devoir de s'adresser aussi à leurs compatriotes dans leur langue maternelle et de publier leurs articles dans les revues de leurs propres pays.

C'est là une nécessité qui peut-être ne sera pas sentie par ceux qui ont le bonheur de parler une langue comprise dans le monde entier. Cependant cette nécessité existe et elle est absolue. En premier lieu, on prend un intérêt beaucoup plus vif aux recherches de ses compatriotes. Le fait que l'on connaît personnellement les auteurs fournit souvent une garantie de la solidité de leurs communications qui fait défaut à l'égard d'étrangers. La lecture régulière d'articles médicaux des indigènes redouble l'intérêt que les médecins prennent aux travaux scientifiques et devient ainsi dans les petits pays une excitation utile, indispensable même, de la vie scientifique.

Je crois avoir montré que les auteurs médicaux des petites nations sont obligés de publier leurs recherches non seulement dans un des grands journaux de l'étranger, mais aussi dans un de ceux de leur propre pays.

Je ne vois pas quels en pourraient être les inconvénients au point de vue général de la littérature médicale. Au contraire j'estime très désirable, pour le cercle international des lecteurs d'ouvrages médicaux, qu'ils prennent aussi connaissance des résultats des recherches qui se poursuivent dans les petits pays; et comme il ne leur est pas possible de lire les articles originaux dans tant de langues différentes, il n'y a que des avantages à ce qu'ils paraissent simultanément dans la langue originale et dans une langue accessible à tous.

Si donc les journaux anglais, allemands et français persistent à ne point accepter d'articles qui ont déjà paru, ou qui paraissent simultanément dans un autre pays, la position des revues médicales des petits pays devient intenable. En effet si celles-ci ne publient exclusivement que des articles déjà publiés par la grande presse, elles tombent au rang de publications de second ou troisième ordre. Il arrivera aussi que quand un écrivain se sera fait lire dans un grand organe, il lui sera souvent difficile de se décider à répéter ses communications pour un cercle plus restreint de lecteurs.

Il est beaucoup plus rationnel de s'adresser premièrement au cercle restreint des compatriotes et ensuite au public médical international.

Je puis déclarer que la rédaction du *Nederlandsch Tijdschrift voor Geneeskunde* n'a aucune objection à ce qu'un article qui a paru dans ses pages soit reproduit dans un des grands organes de l'étranger sans qu'il soit fait mention de la première publication.

Il me semble en revanche probable que les grands organes ne toléreraient pas une semblable reproduction de leurs articles dans un journal néerlandais.

Pleinement confiant dans les principes libéraux des représentants de la grande presse médicale, je me permets de soumettre la conclusion qui suit au jugement du Congrès:

En principe, on ne doit pas blâmer la publication simultanée ou postérieure d'un article, écrit dans une des langues peu répandues, dans un organe d'un autre pays et dans une autre langue.

M. Dejace: En l'absence du travail des rapporteurs, la discussion ne me paraît pas pouvoir utilement s'engager, et le vote sur la proposition de M. Burger ne peut être que reporté à la fin de cette discussion, lorsqu'elle aura eu lieu, c'est-à-dire à notre prochaine réunion.

COMMUNICATIONS DIVERSES

M. Dejace: Le Dr. Huisman (de Bruxelles) a adressé au Congrès le travail suivant:

M. Huisman: Il me semble désirable que les directeurs de périodiques en général et de journaux médicaux en particulier étudient, chacun pour leur journal, s'il n'est pas possible de modifier la disposition du texte, de façon que le verso de la page soit laissé en blanc ou ne contienne que des annonces. De cette façon, les articles pourraient être conservés, classés et consultés facilement, ce qui actuellement est impossible.

Voyons par exemple ce qui se passe chez nous autres, médecins. Nous recevons, gratuitement ou non, un grand nombre de journaux médicaux dont tous les numéros à peu près contiennent un ou deux articles qui nous intéressent particulièrement. Mais nous n'avons pas le temps de les lire

immédiatement. Nous les mettons de côté, et ces numéros s'empilent rapidement au grenier de façon que des choses fort intéressantes restent entièrement perdues. Il en serait tout autrement si, après quelques coups de ciseaux, ces divers articles pouvaient être classés, collés sur des fiches ou dans des cahiers. Mais, pour cela, il est indispensable que le texte ne se trouve que sur une face de la feuille.

Cette façon de faire n'augmenterait en rien les frais de publication, serait bien vue par les annonciers, qui verraient leurs annonces, non dans les couvertures du journal, mais en face du texte même, et surtout rendrait grand service aux lecteurs.

M. Blondel : L'auteur de cette communication ne paraît pas se rendre bien compte à l'avance de l'aspect que présenterait un journal rédigé selon ses désirs particuliers, c'est-à-dire avec des annonces en proportion exactement égale à celle du texte. Outre qu'une telle abondance de publicité n'est pas si facile à trouver, nos journaux doubleraient de volume et de poids, et M. Huisman déclare peut-être un peu vite que nos frais ne seraient pas augmentés. Enfin, sans parler de la forme singulière que prendraient désormais nos journaux, consacrés ainsi mi-partie à la réclame, mi-partie à la science, chacun sait combien est désagréable la lecture d'un texte au dos duquel figurent des clichés à lignes épaisses et noires, presque toujours visibles par transparence. Il me semble que nous devons écarter cette proposition. *(Assentiment.)*

* * *

M. Dejace : L'ordre du jour étant épuisé, je déclare clos les travaux du *IVe Congrès international de Presse médicale.* J'adresse mes remerciements aux collègues zélés dont l'intervention dans nos discussions a certainement contribué à éclairer les problèmes si importants pour l'avenir de notre profession, qui nous ont occupés.

J'adresse mes remerciements aussi à nos collègues de l'Association de la presse médicale hongroise, pour l'hospitalité si large qu'ils nous ont accordée et pour le concours qu'ils ont apporté dans la préparation de ce Congrès, et à notre vaillant secrétaire général, lequel, depuis 10 ans, à travers toute l'Europe, veille à l'organisation de nos réunions avec un zèle dont nous lui sommes tous reconnaissants. *(Applaudissements.)*

M. BLONDEL : En vous remerciant à mon tour, Messieurs, pour votre approbation qui me paie largement de tous mes efforts, je voudrais vous proposer d'exprimer notre gratitude particulière au Bureau du XVI[e] Congrès international de Médecine, qui a fait preuve à notre égard d'une bienveillance et d'une libéralité extrêmes. Outre qu'il a admis les membres de notre Association comme membres titulaires de son Congrès sans aucune cotisation, il nous a permis de supprimer toute cotisation également pour le Congrès de la presse et il a pris même à ses frais l'impression du volume de nos compte-rendus. Je vous prie de vous associer aux remerciements que j'ai l'agréable devoir d'adresser à M. MÜLLER, président du Congrès, et au secrétaire général M. DE GROSZ. *(Applaudissements prolongés.)*



IMPRIMERIE DE LA SOCIÉTÉ FRANKLIN, BUDAPEST